

ETUDE DU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LES 34 COMMUNES DE LA CCVE



Etude réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau RMC

PHASES 2 à 4

RAPPORT DE PROSPECTIVE *Aspects techniques, juridiques et économiques*

Version n°1 du 24 août 2015

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. OBJET DE L'ETUDE	3
II. RESUME	4
III. METHODOLOGIE DE L'ETUDE	6
IV. HYPOTHESES DE MODELISATION	9
IV.1. EVOLUTION DE L'ASSIETTE DE FACTURATION	9
IV.2. PROGRAMME DE TRAVAUX	12
IV.2.1. Programmation initiale de travaux d'Eau Potable	12
IV.2.2. Programmation initiale de travaux d'Assainissement collectif	13
IV.2.3. Le renouvellement complémentaire	15
IV.2.4. Programmation finale de travaux d'Eau Potable	17
IV.2.5. Programmation finale de travaux d'Assainissement collectif	19
IV.2.6. Simulations économiques	21
IV.3. FINANCEMENT DES TRAVAUX	22
IV.3.1. Subventions	22
IV.3.2. Emprunts futurs	24
IV.4. EMPRUNTS EN COURS	24
IV.4.1. Eau Potable	24
IV.4.2. Assainissement collectif	25
IV.5. EVOLUTION DES CHARGES ET DES RECETTES PROJETEES	27
IV.5.1. Charges projetées à l'Eau Potable	27
IV.5.2. Charges projetées à l'Assainissement collectif	28
IV.5.3. Produits projetés à l'Eau Potable	30
IV.5.4. Produits projetés à l'Assainissement collectif	31
V. RESULTATS	32
V.1. RESULTATS BRUTS HORS CONVERGENCE ECONOMIQUE	32
V.1.1. Résultat des simulations relatives à l'Eau Potable	33
V.1.2. Résultat des simulations relatives à l'Assainissement collectif	36
V.2. CONVERGENCE ECONOMIQUE ET TARIFAIRE	39
V.2.1. Résultat de la convergence relative à l'Eau Potable	41
V.2.2. Résultat de la convergence relative à l'Assainissement collectif	43
VI. QUELQUES CONSIDERATIONS TARIFAIRES	47
VI.1. PRINCIPE ET UTILITE DE LA PART FIXE	47
VI.2. PRECAUTION DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PART FIXE	47
VI.3. ENCADREMENT REGLEMENTAIRE	48
VII. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	49
VIII. ANNEXES	50
VIII.1. ANNEXE 1 : PROGRAMME DE TRAVAUX EN EAU POTABLE	50
VIII.2. ANNEXE 2 : PROGRAMME DE TRAVAUX EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF	51
VIII.3. ANNEXE 3 : CALENDRIER (RETROPLANNING) DE TRANSFERT DES COMPETENCES	52
IX. LISTE DES SIGLES UTILISES	55

I. OBJET DE L'ETUDE

La Communauté de Communes de Val'Eyrieux (CCVE) a souhaité engager une réflexion visant à mesurer les incidences juridiques, techniques, organisationnelles et économiques du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des communes vers l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Son intention est de proposer aux Elus du territoire un accompagnement 'sur mesure' visant à identifier l'impact des programmes de travaux sur le prix de l'eau potable et de l'assainissement. Elle s'est engagée dans une analyse économique du coût du service, avant et après transfert des compétences, de manière à permettre une prise de décision éclairée quant au transfert de ces compétences. Notre intervention constitue en ce sens une réponse concrète aux enjeux économiques des services d'eau potable et d'assainissement du territoire.

Notre équipe met en œuvre depuis plusieurs années une méthode de modélisation économique, qui permet aux élus locaux de s'approprier leurs données et de mesurer la sensibilité des paramètres sur la redevance intercommunale pour en dégager toutes les marges de manœuvre possibles.

Le présent rapport présente l'ensemble du travail de prospective qui a été mené, qui répond aux phases 2, 3 et 4 du CCTP établi par la Collectivité.

Le présent rapport est organisé en trois parties.

La première partie présente la méthodologie que notre équipe a développée pour mener à bien cette étude. La deuxième partie énonce les hypothèses retenues et intégrées dans le programme de simulation économique (sur la base de l'état des lieux présenté dans le rapport de phase 1). La quatrième partie présente les résultats de la prospective économique et de l'exercice de convergence.

**Afin de faciliter sa lecture, ce document propose sur les 2 pages suivantes
une fiche de synthèse résumant tous les éléments à retenir.**

II. RESUME

Communauté de Communes de Val'Eyrieux (34 communes)							
Collectivité	Eau Potable (AEP)			et	Assainissement collectif (EU)		
Compétences							
Assiette de facturation AEP et EU	580 936 m³	9 285 ab	63 m³/ab		386 833 m³	5 768 ab	67 m³/ab
CC Pays du Cheylard	247 656 m³	3 942 ab	63 m³/ab		173 192 m³	2 592 ab	67 m³/ab
Arcens	17 707 m³	306 ab	58 m³/ab		13 647 m³	285 ab	48 m³/ab
Chanéac	8 922 m³	202 ab	44 m³/ab		5 132 m³	88 ab	58 m³/ab
Intres	4 096 m³	108 ab	38 m³/ab		2 536 m³	50 ab	51 m³/ab
La Chapelle sous Chanéac	7 758 m³	109 ab	71 m³/ab		3 398 m³	68 ab	50 m³/ab
St Jean Roure	5 266 m³	124 ab	42 m³/ab		2 656 m³	57 ab	47 m³/ab
St Julien Boutières	7 074 m³	185 ab	38 m³/ab		4 082 m³	102 ab	40 m³/ab
St Martin de Valamas	70 915 m³	801 ab	89 m³/ab		61 306 m³	592 ab	104 m³/ab
St Clément	8 391 m³	87 ab	96 m³/ab		1 041 m³	24 ab	43 m³/ab
St Martial	9 084 m³	171 ab	53 m³/ab		8 424 m³	156 ab	54 m³/ab
La Rochette	708 m³	22 ab	32 m³/ab		- m³	- ab	- m³/ab
Borée	7 111 m³	176 ab	40 m³/ab		3 266 m³	70 ab	47 m³/ab
Devesset	23 731 m³	294 ab	81 m³/ab		8 406 m³	75 ab	112 m³/ab
Mars	11 558 m³	227 ab	51 m³/ab		3 259 m³	60 ab	54 m³/ab
Rochepeule	8 495 m³	165 ab	51 m³/ab		3 245 m³	71 ab	46 m³/ab
St Agrève	102 852 m³	1 554 ab	66 m³/ab		75 743 m³	1 209 ab	63 m³/ab
St André en Vivarais	5 193 m³	102 ab	51 m³/ab		2 873 m³	44 ab	65 m³/ab
St Jeure d'Andaure	3 578 m³	87 ab	41 m³/ab		- m³	- ab	- m³/ab
Albon d'Ardèche	6 132 m³	164 ab	37 m³/ab		- m³	- ab	- m³/ab
Issamoulenc	4 407 m³	107 ab	41 m³/ab		- m³	- ab	- m³/ab
St Pierreville	20 302 m³	352 ab	58 m³/ab		14 627 m³	225 ab	65 m³/ab
Travaux	26 527 854 €	période 2016-2049			14 564 365 €	période 2016-2049	
Travaux programmés	6 236 904 €	période 2016-2021			4 891 597 €	période 2016-2021	
Renouvellement complémentaire	20 290 950 €	taux de renouvellement de 0,6%/an			9 672 768 €	taux de renouvellement de 0,6%/an	
Subventions	Taux moyen Agence de l'Eau et Département				Taux moyen Agence de l'Eau et Département		
	45,9%	sur 6 236 904 € d'investissements (hors renouvellement compl.)			42,1%	sur 4 891 597 € d'investissements (hors renouvellement compl.)	
Charges	Structurelles		Exploitation		Structurelles		Exploitation
Charges de Personnel	59 157 € /an		140 307 € /an		30 642 € /an		53 370 € /an
Autres charges de gestion courante	42 225 € /an		117 643 € /an		31 141 € /an		101 456 € /an
DSP (valeur 2015)	643 268 €				247 656 €		
Emprunts en cours					Emprunts en cours		
Nombre d'emprunts en cours	26				26		
Annuité de la dette en 2015	156 342 €	(extinction en 2034)			238 975 €	(extinction en 2038)	
Autres hypothèses de simulation							
Période de projection	34 ans 2016 à 2049				34 ans 2016 à 2049		
Emprunts nouveaux	4,25% sur 30 ans				4,25% sur 30 ans		
Inflation projetée	2,00%				2,00%		
Nouveaux abonnés	12 ab.supplémentaires (conso unitaire 60 m³/ab.an)				307 ab.supplémentaires (conso unitaire 60 m³/ab.an)		
			(période 2017-2020)				(période 2016-2020)

Résultats	Ratio économique <u>actuel</u>				validité	2013	Ratio économique <u>actuel</u>				validité	2013
	TOTAL	dont : Usagers	Participation M14	DSP			TOTAL	dont : Usagers	Participation M14	DSP		
CC Pays du Cheylard	2,79 €/m ³	1,09 €/m ³	0,07 €/m ³	1,63 €/m ³			1,90 €/m ³	1,06 €/m ³	0,10 €/m ³	0,74 €/m ³		
Arcens	1,23 €/m ³	1,14 €/m ³	0,09 €/m ³	-			2,13 €/m ³	2,07 €/m ³	0,06 €/m ³	-		
Chanéac	4,37 €/m ³	2,56 €/m ³	1,81 €/m ³	-			3,38 €/m ³	2,20 €/m ³	1,18 €/m ³	-		
Intres	2,92 €/m ³	2,81 €/m ³	0,10 €/m ³	-			2,25 €/m ³	2,18 €/m ³	0,07 €/m ³	-		
La Chapelle sous Chanéac	2,90 €/m ³	2,75 €/m ³	0,14 €/m ³	-			3,07 €/m ³	3,02 €/m ³	0,05 €/m ³	-		
St Jean Roure	2,71 €/m ³	2,50 €/m ³	0,21 €/m ³	-			3,31 €/m ³	0,86 €/m ³	2,45 €/m ³	-		
St Julien Boutières	2,26 €/m ³	2,01 €/m ³	0,25 €/m ³	-			3,55 €/m ³	1,85 €/m ³	1,71 €/m ³	-		
St Martin de Valamas	1,96 €/m ³	1,19 €/m ³	0,77 €/m ³	-			1,04 €/m ³	1,04 €/m ³	0,00 €/m ³	-		
St Clément	1,93 €/m ³	1,65 €/m ³	0,28 €/m ³	-			10,94 €/m ³	1,96 €/m ³	8,98 €/m ³	-		
St Martial	1,08 €/m ³	1,02 €/m ³	0,06 €/m ³	-			1,11 €/m ³	1,05 €/m ³	0,06 €/m ³	-		
La Rochette	2,88 €/m ³	1,61 €/m ³	1,27 €/m ³	-			0,00 €/m ³	-	-	-		
Borée	4,32 €/m ³	4,32 €/m ³	-	-			0,50 €/m ³	0,50 €/m ³	-	-		
Devesset	2,33 €/m ³	0,89 €/m ³	0,12 €/m ³	1,31 €/m ³			1,37 €/m ³	1,03 €/m ³	0,34 €/m ³	-		
Mars	3,79 €/m ³	1,71 €/m ³	0,04 €/m ³	2,03 €/m ³			0,59 €/m ³	0,44 €/m ³	0,15 €/m ³	-		
Rochepaule	3,58 €/m ³	1,66 €/m ³	0,06 €/m ³	1,86 €/m ³			0,41 €/m ³	0,25 €/m ³	0,15 €/m ³	-		
St Agrève	2,29 €/m ³	0,95 €/m ³	0,00 €/m ³	1,34 €/m ³			2,23 €/m ³	0,71 €/m ³	0,01 €/m ³	1,51 €/m ³		
St André en Vivarais	2,61 €/m ³	0,92 €/m ³	0,10 €/m ³	1,59 €/m ³			2,53 €/m ³	2,35 €/m ³	0,18 €/m ³	-		
St Jeure d'Andaure	5,66 €/m ³	2,75 €/m ³	0,15 €/m ³	2,77 €/m ³			0,00 €/m ³	-	-	-		
Albon d'Ardèche	3,83 €/m ³	3,68 €/m ³	0,15 €/m ³	-			0,00 €/m ³	-	-	-		
Issamoulenc	2,11 €/m ³	1,96 €/m ³	0,15 €/m ³	-			0,00 €/m ³	-	-	-		
St Pierreville	2,52 €/m ³	2,37 €/m ³	0,15 €/m ³	-			2,84 €/m ³	0,79 €/m ³	2,05 €/m ³	-		
SIM	Redevances <u>futures lissées</u>			validité	2016 à 2049		Redevances <u>futures lissées</u>			validité	2016 à 2049	
SIM-1	2,65 €/m ³	CC Pays du Cheylard	Avec DSP, Sans mutualisation				1,32 €/m ³	CC Pays du Cheylard	Avec DSP, Sans mutualisation			
SIM-2	2,17 €/m ³	Arcens	Sans mutualisation				1,22 €/m ³	Arcens	Sans mutualisation			
SIM-3	4,81 €/m ³	Chanéac	Sans mutualisation				5,06 €/m ³	Chanéac	Sans mutualisation			
SIM-4	2,75 €/m ³	Intres	Sans mutualisation				3,90 €/m ³	Intres	Sans mutualisation			
SIM-5	1,47 €/m ³	La Chapelle sous Chanéac	Sans mutualisation				6,25 €/m ³	La Chapelle sous Chanéac	Sans mutualisation			
SIM-6	4,86 €/m ³	St Jean Roure	Sans mutualisation				7,36 €/m ³	St Jean Roure	Sans mutualisation			
SIM-7	2,93 €/m ³	St Julien Boutières	Sans mutualisation				3,98 €/m ³	St Julien Boutières	Sans mutualisation			
SIM-8	2,18 €/m ³	St Martin de Valamas	Sans mutualisation				1,35 €/m ³	St Martin de Valamas	Sans mutualisation			
SIM-9	4,17 €/m ³	St Clément	Sans mutualisation				15,18 €/m ³	St Clément	Sans mutualisation			
SIM-10	1,92 €/m ³	St Martial	Sans mutualisation				1,14 €/m ³	St Martial	Sans mutualisation			
SIM-11	4,82 €/m ³	La Rochette	Sans mutualisation				-	La Rochette	Sans mutualisation			
SIM-12	4,11 €/m ³	Borée	Sans mutualisation				4,40 €/m ³	Borée	Sans mutualisation			
SIM-13	3,07 €/m ³	Devesset	Avec DSP, Sans mutualisation				1,77 €/m ³	Devesset	Sans mutualisation			
SIM-14	5,30 €/m ³	Mars	Avec DSP, Sans mutualisation				2,02 €/m ³	Mars	Sans mutualisation			
SIM-15	3,50 €/m ³	Rochepaule	Avec DSP, Sans mutualisation				4,64 €/m ³	Rochepaule	Sans mutualisation			
SIM-16	2,37 €/m ³	St Agrève	Avec DSP, Sans mutualisation				2,50 €/m ³	St Agrève	Avec DSP, Sans mutualisation			
SIM-17	5,40 €/m ³	St André en Vivarais	Avec DSP, Sans mutualisation				1,13 €/m ³	St André en Vivarais	Sans mutualisation			
SIM-18	8,90 €/m ³	St Jeure d'Andaure	Avec DSP, Sans mutualisation				-	St Jeure d'Andaure	Sans mutualisation			
SIM-19	5,73 €/m ³	Albon d'Ardèche	Sans mutualisation				3,70 €/m ³	Albon d'Ardèche	Sans mutualisation			
SIM-20	4,58 €/m ³	Issamoulenc	Sans mutualisation				-	Issamoulenc	Sans mutualisation			
SIM-21	3,67 €/m ³	St Pierreville	Sans mutualisation				0,69 €/m ³	St Pierreville	Sans mutualisation			
SIM-31	2,81 €/m ³	en 2024, après période de convergence	34 communes				1,80 €/m ³	en 2024, après période de convergence	34 communes			
Rappel important :	Intégration de l'inflation à la redevance projetée en euros constants						Intégration de l'inflation à la redevance projetée en euros constants					
	Exemple :	2,65 €/m ³	+	2,00%	=	2,70 €/m ³	Exemple :	1,32 €/m ³	+	2,00%	=	1,35 €/m ³

III. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

L'étude du transfert des compétences Eau Potable et Assainissement Collectif a démarré en septembre 2015. Notre mission s'est déroulée en quatre phases :

- **Phase 1** : état des lieux et diagnostic des services d'eau potable et d'assainissement collectif
- **Phase 2** : identification du service optimal du territoire
- **Phase 3** : définition des hypothèses de mise à niveau des services
- **Phase 4** : étude du scénario de transfert de compétences

Les Phases 2 à 4, objets du présent rapport, constitue le travail de prospective juridique, technique et économique des services d'eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire.

A travers l'analyse de la section de fonctionnement des Comptes Administratifs (CA) disponibles ainsi que la structure tarifaire de chaque commune, nous avons construit un ratio économique de référence pour chaque service sur le territoire étudié (présenté dans le rapport de Phase 1).

Suite à cet état des lieux, il a été procédé à l'identification puis la validation en COPIL des hypothèses de la prospective économique, qui a été alors réalisée via une méthode tout à fait spécifique.

En effet, pour optimiser l'impact économique du programme de travaux sur les redevances Eau Potable et/ou Assainissement collectif, nous utilisons un outil de modélisation économique, dénommé **LASER**[®] (Logiciel d'Analyse et de Simulation Economique sur la Redevance), développé par nos soins et validé dès l'origine auprès des services fiscaux.

La méthode consiste à intégrer les données techniques et budgétaires collectées et validées dans cet outil de modélisation économique, et de mesurer l'impact d'un ensemble d'hypothèses.

Le modèle économique LASER[®] permet à cet effet :

- de prendre en compte le budget d'exploitation (dont annuité d'emprunts et d'amortissement technique) et le programme pluriannuel de travaux ;
- de reconstituer le budget N (2015) sur la base des charges et des produits d'exploitation des CA de 2009 à 2013, du BP 2014 et de la redevance en cours ainsi que des validations effectuées auprès des Services compétents ;
- de calculer diverses **redevances (ou ratios économiques) d'équilibre** telles que :
 - la redevance d'équilibre ajustée, qui produit pour chaque année un solde nul ; redevance qui peut donc varier fortement d'une année à l'autre ;
 - la redevance d'équilibre lissée dès l'année N+1, valeur unique et constante sur toute la période de projection ;

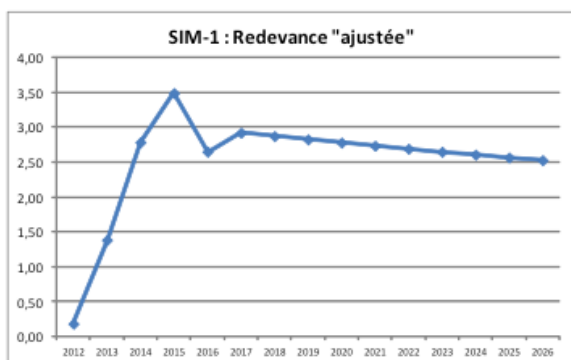
- toute autre redevance dont le profil d'évolution répond aux contraintes techniques et politiques ;
- de définir les conditions d'une évolution la plus faible possible de cette redevance dans le temps ;
- de travailler la notion d'autofinancement de manière précise afin de limiter le recours à l'emprunt, et de maîtriser la capacité de désendettement du service ;
- de définir les conditions d'un retour à la capacité d'investissement le plus rapide possible.



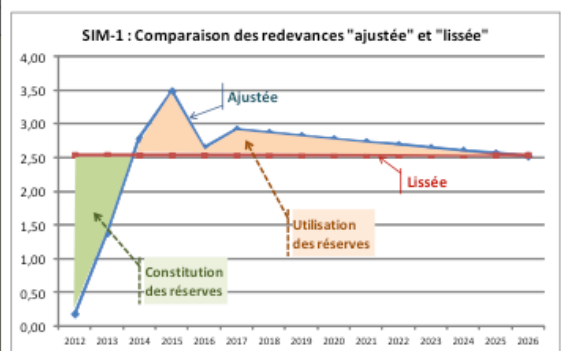
Redevance : C'est un ratio qui indique le prix du service (€HT/m³). Plusieurs structures tarifaires correspondent à un niveau de redevance.

Redevance d'Equilibre : La redevance est dite d'équilibre quand elle ne dégage pas d'excédent sur la période considérée, qu'elle soit annuelle ou pluriannuelle.

Les graphiques suivants permettent de comprendre la différence entre les notions de redevances d'équilibre dites ajustée et lissée.



année	Redevances	
	Ajustée	Lissée
2012	0,184	2,540
2013	1,384	2,540
2014	2,784	2,540
2015	3,488	2,540
2016	2,649	2,540
2017	2,920	2,540
2018	2,872	2,540
2019	2,825	2,540
2020	2,779	2,540
2021	2,734	2,540
2022	2,691	2,540
2023	2,648	2,540
2024	2,606	2,540
2025	2,566	2,540
2026	2,526	2,540



Le graphique de gauche montre un exemple d'évolution (en € constant) d'une redevance dite ajustée dans le temps (ici période 2012-2026) ; cette redevance ajustée est déterminée pour un solde annuel du budget d'exploitation nul (différence entre les charges réelles d'exploitation [entretien courant et prestations, annuités anciennes et nouvelles d'emprunt, d'amortissement et d'avance, autofinancement...] et les recettes réelles d'exploitation [redevance dont abonnement, subventions...]).

En d'autres termes, la redevance d'équilibre ajustée est variable et représente la valeur annuelle la plus basse permettant d'équilibrer le budget (charges d'exploitation et d'investissement). On peut voir dans cet exemple que la redevance augmente de manière importante en début de période (du fait, dans cet exemple, de charges d'investissement importantes les premières années), passant par une redevance la plus forte de 3,50 €HT/m³, puis diminuant et ré-augmentant, pour finir en baisse régulière. Cette variation de redevance est bien sûr difficile à mettre en place vis-à-vis de l'utilisateur sans que cela nuise à sa compréhension.

Le graphique de droite représente quant à lui, pour le même programme de travaux et les mêmes charges de fonctionnement, la redevance d'équilibre lissée, permettant d'équilibrer globalement le budget d'exploitation sur toute la période avec une redevance constante. Dans cet exemple, la valeur cible atteinte est de 2,50 €HT/m³ (soit 1 €HT/m³ inférieure à la redevance ajustée la plus forte du graphique de gauche), obtenue dès la première année. Elle permet donc la constitution de réserves en début de période, ces réserves permettant de combler des périodes déficitaires futures du budget d'exploitation ; elle a cependant l'inconvénient de nécessiter une hausse très importante dès le début de la période par rapport à la redevance ajustée. On y remédie en aménageant une hausse progressive de la redevance lissée sur une courte période, en général de 3 à 5 ans.

Les redevances ajustée et lissées sont les valeurs extrêmes entre lesquelles les élus choisissent la position qu'ils considèrent la plus acceptable par les usagers de l'eau. Cet exercice constitue à lui-seul un **outil d'aide à la décision**, permettant une prise de décision éclairée et assumée par les élus.

Par ailleurs, il est à noter que notre méthode d'analyse prend en compte l'effet de l'inflation. En effet, l'ensemble des données budgétaires dérive de manière homogène au rythme de l'inflation courante, sauf les annuités d'emprunt qui restent figées.

Etant donné que tout exercice de projection économique se fait à Euros constants, nous appliquons aux annuités d'emprunt un taux d'érosion monétaire à hauteur du taux d'inflation projeté.



La modélisation économique est plus un cadre de raisonnement qu'une étude figée. Elle permet d'identifier les marges de manœuvre disponibles et d'optimiser le résultat en faisant varier les paramètres. Toute nouvelle hypothèse nécessite de nouvelles simulations et induit de nouveaux résultats.

IV. HYPOTHESES DE MODELISATION

La modélisation économique est davantage un cadre de raisonnement qu'une étude figée. Elle permet d'identifier les marges de manœuvre disponibles et d'optimiser le résultat en faisant varier les paramètres, de manière à atteindre un résultat final dont l'incertitude demeure acceptable pour l'équipe en charge de la gestion du service (Elus et Direction). Toute nouvelle hypothèse nécessite de nouvelles simulations et induit de nouveaux résultats.

Dans le cas du territoire de la CCPC, le travail de prospective économique a été réalisé sur une période de 34 ans, de 2016 à 2049.

IV.1. EVOLUTION DE L'ASSIETTE DE FACTURATION

Le point de départ de l'assiette de facturation pour la prospective économique est l'année 2015, par maintien des données relatives au nombre d'abonnés et aux volumes consommés observées sur l'année 2013, correspondant à l'échelle du territoire des 34 communes à :

- **Pour l'Eau Potable :**
 - 9 285 abonnés ;
 - volume consommé facturé de **580 936 m³**, soit un ratio global de consommation du territoire de **62,57 m³/ab/an**.
- **Pour l'Assainissement collectif :**
 - 5 768 abonnés ;
 - volume consommé facturé de **386 833 m³**, soit un ratio global de consommation du territoire de **67,07 m³/ab/an**.

Les tableaux de la page suivante présentent le détail des projections pour chacune des communes du territoire de l'étude.

Tableau 1 : Projection du nombre d'abonnés à l'Eau Potable et de l'assiette de facturation en 2015

Communes		Service Eau potable		
		Abonnés	Volumes (m³)	Ration de conso (m³/ab)
1	CC Pays Cheylard	3 942	247 656	62,82
2	ARCENS	306	17 707	57,87
3	CHANEAC	202	8 922	44,17
4	INTRES	108	4 096	37,93
5	LACHAPELLE SOUS CHANEAC	109	7 758	71,17
6	ST JEAN-ROURE*	124	5 266	42,47
7	ST JULIEN BOUTIERES	185	7 074	38,24
8	ST MARTIN DE VALAMAS	801	70 915	88,53
9	ST CLEMENT	87	8 391	96,45
10	ST MARTIAL**	171	9 084	53,12
11	LA ROCHETTE	22	708	32,18
12	BOREE	176	7 111	40,40
13	DEVESSET	294	23 731	80,72
14	MARS	227	11 558	50,92
15	ROCHEPAULE	165	8 495	51,48
16	ST AGREVE	1 554	102 852	66,19
17	ST ANDRE EN VIVARAIS	102	5 193	50,91
18	ST JEURE D'ANDAURE	87	3 578	41,13
19	ALBON D'ARDECHE	164	6 132	37,39
20	ISSAMOULENC	107	4 407	41,19
21	ST PIERREVILLE	352	20 302	57,68
TOTAL		9 285	580 936	62,57

Tableau 2 : Projection du nombre d'abonnés à l'Assainissement collectif et de l'assiette de facturation en 2015

Communes		Service Assainissement		
		Abonnés	Volumes (m³)	Ration de conso (m³/ab)
1	CC Pays Cheylard	2 592	173 192	66,82
2	ARCENS	285	13 647	47,88
3	CHANEAC	88	5 132	58,32
4	INTRES	50	2 536	50,72
5	LACHAPELLE SOUS CHANEAC	68	3 398	49,97
6	ST JEAN-ROURE*	57	2 656	46,60
7	ST JULIEN BOUTIERES	102	4 082	40,02
8	ST MARTIN DE VALAMAS	592	61 306	103,56
9	ST CLEMENT	24	1 041	43,38
10	ST MARTIAL**	156	8 424	54,00
11	LA ROCHETTE	pas de service		
12	BOREE	70	3 266	46,66
13	DEVESSET	75	8 406	112,08
14	MARS	60	3 259	54,32
15	ROCHEPAULE	71	3 245	45,70
16	ST AGREVE	1 209	75 743	62,65
17	ST ANDRE EN VIVARAIS	44	2 873	65,30
18	ST JEURE D'ANDAURE	pas de service		
19	ALBON D'ARDECHE	pas de service		
20	ISSAMOULENC	pas de service		
21	ST PIERREVILLE	225	14 627	65,01
TOTAL		5 768	386 833	67,07

L'évolution de l'assiette de facturation intègre par ailleurs les **augmentations d'abonnés liées directement au programme de travaux du territoire.**

Ainsi, nous avons intégré dans la prospective économique les éléments suivants :

- **Pour l'Eau Potable : + 12 abonnés** au ratio de consommation unitaire de **60 m³/ab/an**, soit + 720 m³.
 - 12 abonnés supplémentaires sur la commune de Saint Jean Roure (période 2017-2020 sur les hameaux de Mallevall, du Moulin et de Bonnavé) ;
- **Pour l'Assainissement collectif : + 307 abonnés** au ratio de consommation unitaire de **60 m³/ab/an**, soit + 18 420 m³.
 - 35 abonnés supplémentaires sur la commune d'Arcons (période 2017-2018 sur le hameau de Villebrion) ;
 - 16 abonnés supplémentaires sur la commune de Dornas (période 2016-2017 sur le hameau de Noirois) ;
 - 48 abonnés supplémentaires sur la commune de St-Barthélémy-le-Meil (période 2017-2019) ;
 - 92 abonnés supplémentaires sur la commune de Chanéac (période 2016-2020 sur les secteurs Village et Pont des Lièvres) ;
 - 30 abonnés supplémentaires sur la commune de La Chapelle-sous-Chanéac (année 2016 sur le Chef-lieu) ;
 - 5 abonnés supplémentaires sur la commune de St-Jean-Roure (année 2016 sur le Chef-lieu) ;
 - 11 abonnés supplémentaires sur la commune de St-Julien-Boutières (année 2016 sur le hameau de Sauversac) ;
 - 70 abonnés supplémentaires sur la commune d'Albon d'Ardèche (période 2017-2019 sur les hameaux du Chef-lieu et de Serrepuy) ;
 - ... avec un ratio de consommation unitaire de **60 m³/ab/an**.

Tableau 3 : Projection du nombre d'abonnés supplémentaires à l'Assainissement collectif

Territoire	Service Assainissement		
	Abonnés	60 m ³ /ab/an	Période
exCCPC			
Accons	35	2 100 m ³	2017-2018
Dornas	16	960 m ³	2016-2017
St Barthelemy le Meil	48	2 880 m ³	2017-2019
Chanéac	70	4 200 m ³	2016-2017
	22	1 320 m ³	2018-2020
La Chapelle sous Chanéac	30	1 800 m ³	2016
St Jean Roure	5	300 m ³	2016
St Julien Boutières	11	660 m ³	2016
Albon d'Ardèche	60	3 600 m ³	2017-2018
	10	600 m ³	2019
Total	307	18 420 m³	2016 à 2020

IV.2. PROGRAMME DE TRAVAUX

Après une série d'échanges entre le COPIL et le bureau d'études technique lors des présentations intermédiaires, une programmation pluriannuelle de travaux a été retenue pour chaque commune, que nous avons intégrée dans la prospective économique.

Ces travaux composent **un unique scénario** d'investissement pour chaque compétence (Eau Potable et Assainissement collectif).

IV.2.1. Programmation initiale de travaux d'Eau Potable

L'ensemble des montants synthétiques des travaux en Eau Potable est repris dans le tableau suivant. Le lecteur se référera à la partie technique établie dans le cadre du rapport de Phase 1 pour le détail des opérations pris en compte, ou en [ANNEXE 1](#) du présent mémoire.

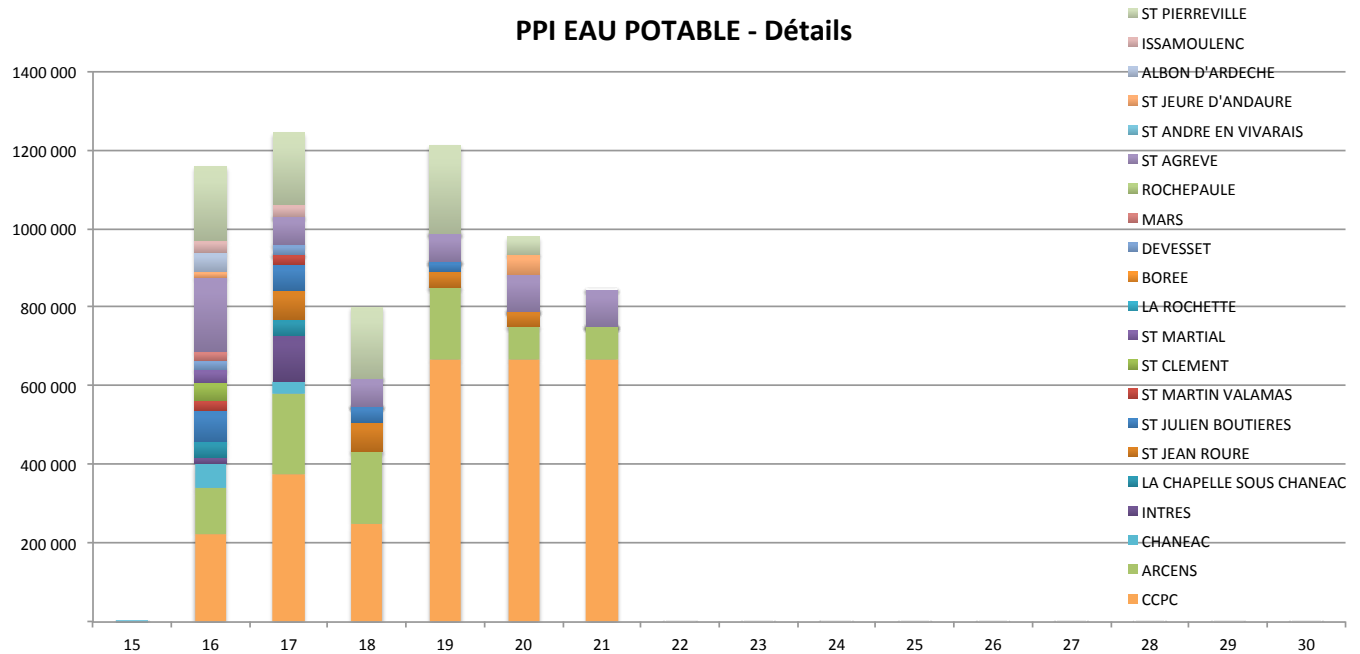
Tableau 4 : Travaux programmés en Eau Potable

EAU POTABLE	INVESTISSEMENTS
Localisation	Montants en €HT
CC Pays de Cheylard	2 847 600 €
Toutes les communes	2 100 000 €
Accons	61 500 €
Mariac	10 000 €
St Christol	373 500 €
St Genest Lachamp	200 000 €
St Julien Labrousse	102 600 €
CC Boutieres	1 729 636 €
Arcens	857 693 €
Chaneac	91 053 €
Intres	134 000 €
La Chapelle Sous Chaneac	80 000 €
St Jean Roure	230 000 €
St Julien Boutieres	210 000 €
St Martin de Valamas	50 000 €
St Clement	45 140 €
St Martial	31 750 €
CC Vivarais	726 460 €
Devesset	50 000 €
Mars	20 915 €
St Agreve	592 300 €
St Jeure d'Andaure	63 245 €
Communes isolées	933 208 €
Albon d'Ardeche	50 000 €
Issamoulenc	60 000 €
St Pierreville	823 208 €
TOTAL	6 236 904 €

La programmation pluriannuelle des travaux est prévue sur la période 2016 à 2021, conformément au détail des travaux présenté en [ANNEXE 1](#) du présent mémoire.

Ils représentent un montant global d'investissement pour les services d'Eau Potable de **6 236 904 €HT**.

Graph 1 : Représentation de la part de chaque commune dans les montants d'investissement sur la période 2016-2021



La part de travaux liés à des opérations de renouvellement programmé du patrimoine représente **6,3%** (390 000 €HT) du montant global de travaux sur la période 2016-2021.

IV.2.2. Programmation initiale de travaux d'Assainissement collectif

L'ensemble des montants synthétiques des travaux en Assainissement collectif est repris dans le tableau suivant. Le lecteur se référera à la partie technique établie dans le cadre du rapport de Phase 1 pour le détail des opérations pris en compte, ou en [ANNEXE 2](#) du présent mémoire.

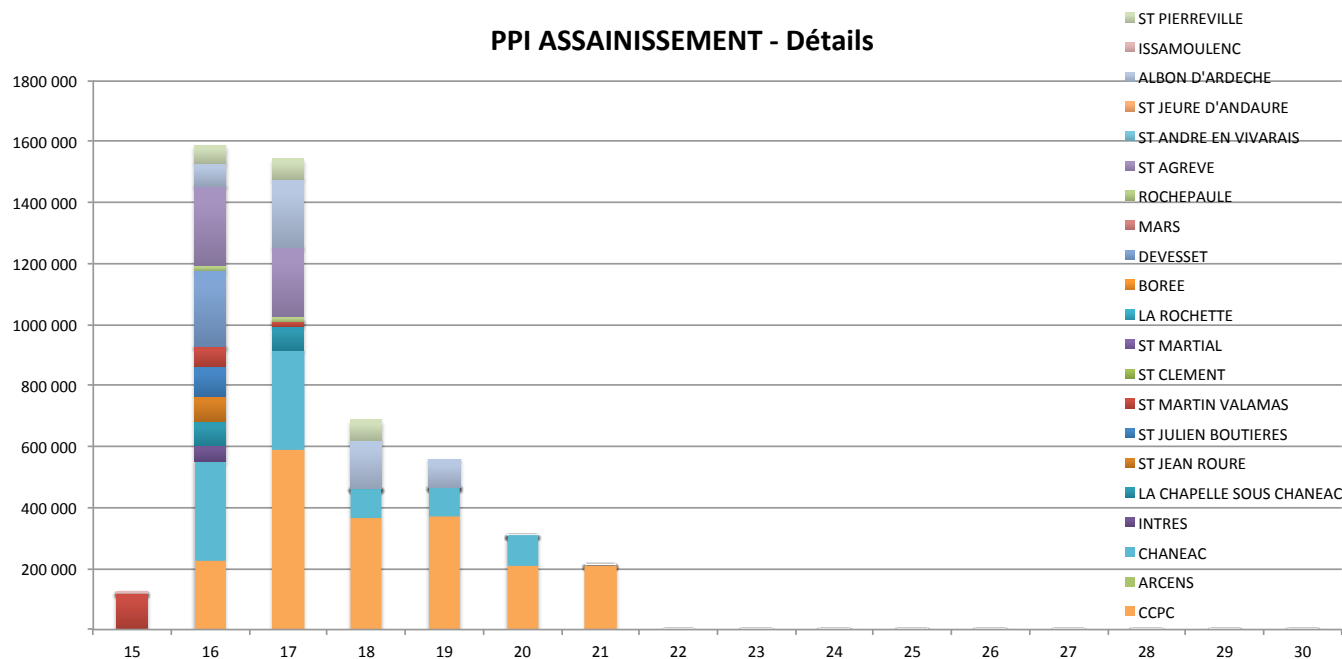
La programmation pluriannuelle des travaux est prévue sur la période 2016 à 2021, conformément au détail des travaux présenté en [ANNEXE 2](#) du présent mémoire.

Ils représentent un montant global d'investissement pour les services d'Assainissement collectif de **4 891 597 €HT**.

Tableau 5 : Travaux programmés en Assainissement collectif

ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENTS
Localisation	Montants en €HT
CC Pays Cheylard	1 970 000 €
Accons	410 000 €
Le Cheylard	630 000 €
Dornas	450 000 €
St Barthelemy le Meil	480 000 €
CC Boutieres	1 412 500 €
Chaneac	940 000 €
Intres	53 000 €
La Chapelle Sous Chaneac	160 000 €
St Jean Roure	80 000 €
St Julien Boutieres	100 000 €
St Martin Valamas	79 500 €
CC Haut Vivairas	770 000 €
Devesset	250 000 €
Roche paule	30 000 €
St Agreve	490 000 €
Communes isolées	739 097 €
Albon d'Ardeche	547 550 €
St Pierreville	191 547 €
TOTAL	4 891 597 €

Graph 2 : Représentation de la part de chaque commune dans les montants d'investissement sur la période 2016-2021



La part de travaux liés à des opérations de renouvellement programmé du patrimoine est nulle sur ce montant global de travaux (l'ensemble de ces derniers ne constituant que des travaux neufs ou d'extensions).

IV.2.3. Le renouvellement complémentaire

Les travaux présentés ci-dessus comprennent une part de renouvellement des équipements (pour l'Eau Potable uniquement), à laquelle il a été décidé d'intégrer une notion de « renouvellement complémentaire ».

Ceci permet de prendre en compte un taux global de renouvellement constant, garantissant la pérennité des équipements sur le long terme.

En effet, les programmes de travaux issus des études techniques de types SDAEP ou SDA ne rendent pas compte à eux seuls de la nécessité d'assurer le renouvellement du patrimoine de chaque collectivité dans son intégralité. Tout au plus existe-t-il en leur sein une part plus ou moins conséquente de travaux de renouvellement, via les travaux de réhabilitation programmés.

De ce fait, il a été généralisé au niveau de chaque scénario un mode de calcul retenant une valeur de renouvellement théorique et annuelle de **0,6%** (issue de la décision du COPIL, à savoir un **renouvellement sur 167 ans** des réseaux et équipements, et valeur en-dessous de laquelle nous ne saurions préconiser aux élus du territoire de s'orienter, celle-ci constituant un minimum nécessaire).

Ainsi donc, l'annuité d'amortissement technique des infrastructures a été calculée ; elle correspond au rapport de la valeur du patrimoine calculée dans le cadre de la présente étude sur une durée de vie moyenne de 167 ans (valeur plus faible que les valeurs d'amortissement couramment admises, qui impliquent un rythme de renouvellement difficilement compatible avec les capacités financières des collectivités).

La valorisation du patrimoine réalisée dans le cadre de la présente étude est synthétisée dans les tableaux suivants.

Tableau 6 : Valorisation du patrimoine Eau Potable et Assainissement collectif

EAU POTABLE	
Collectivité	Patrimoine (en €HT)
	TOTAL
ex-CCPC	42 014 000
ARCENS	2 676 000
CHANEAC	3 564 000
INTRES	1 510 000
LA CHAPELLE SOUS CHANEAC	1 795 000
SAINT JEAN ROURE	3 680 000
SAINT JULIEN BOUTIERES	1 784 000
SAINT MARTIN DE VALAMAS	4 977 000
SAINT CLEMENT	3 056 000
SAINT MARTIAL	2 354 000
LA ROCHETTE	475 000
BOREE	5 841 000
DEVESSET	8 460 000
MARS	4 997 000
ROCHEPAULE	3 018 000
SAINT AGREVE	17 006 000
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	3 783 000
SAINT JEURE D'ANDAURE	3 762 000
ALBON D'ARDECHE	2 105 000
ISSAMOULENC	1 064 000
SAINT PIERREVILLE	4 247 000
TOTAL TERRITOIRE	122 168 000

ASSAINISSEMENT	
Collectivité	Patrimoine (en €HT)
	TOTAL
ex-CCPC	23 788 000
ARCENS	3 253 000
CHANEAC	907 000
INTRES	475 000
LA CHAPELLE SOUS CHANEAC	713 000
SAINT JEAN ROURE	359 000
SAINT JULIEN BOUTIERES	969 000
SAINT MARTIN DE VALAMAS	5 605 000
SAINT CLEMENT	228 000
SAINT MARTIAL	1 482 000
LA ROCHETTE	0
BOREE	3 428 000
DEVESSET	1 029 000
MARS	985 000
ROCHEPAULE	708 000
SAINT AGREVE	11 676 000
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	418 000
SAINT JEURE D'ANDAURE	0
ALBON D'ARDECHE	0
ISSAMOULENC	0
SAINT PIERREVILLE	1 553 000
TOTAL TERRITOIRE	57 576 000

L'annuité de renouvellement ainsi déterminée est présentée ci-après.

Tableau 7 : Détermination de l'annuité de renouvellement pour la compétence Eau Potable

EAU POTABLE		Taux de renouvellement retenu		
Collectivité	Patrimoine (en €HT)	Annuité théorique (€HT/an)	Année (ans)	Taux de RNV (%)
	TOTAL			
ex-CCPC	42 014 000	252 084	167	0,60%
ARCENS	2 676 000	16 056	167	0,60%
CHANEAC	3 564 000	21 384	167	0,60%
INTRES	1 510 000	9 060	167	0,60%
LA CHAPELLE SOUS CHANEAC	1 795 000	10 770	167	0,60%
SAINT JEAN ROURE	3 680 000	22 080	167	0,60%
SAINT JULIEN BOUTIERES	1 784 000	10 704	167	0,60%
SAINT MARTIN DE VALAMAS	4 977 000	29 862	167	0,60%
SAINT CLEMENT	3 056 000	18 336	167	0,60%
SAINT MARTIAL	2 354 000	14 124	167	0,60%
LA ROCHETTE	475 000	2 850	167	0,60%
BOREE	5 841 000	35 046	167	0,60%
DEVESSET	8 460 000	50 760	167	0,60%
MARS	4 997 000	29 982	167	0,60%
ROCHEPAULE	3 018 000	18 108	167	0,60%
SAINT AGREVE	17 006 000	102 036	167	0,60%
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	3 783 000	22 698	167	0,60%
SAINT JEURE D'ANDAURE	3 762 000	22 572	167	0,60%
ALBON D'ARDECHE	2 105 000	12 630	167	0,60%
ISSAMOULENC	1 064 000	6 384	167	0,60%
SAINT PIERREVILLE	4 247 000	25 482	167	0,60%
TOTAL TERRITOIRE	122 168 000	733 008	167	0,60%

Tableau 8 : Détermination de l'annuité de renouvellement pour la compétence Assainissement collectif

ASSAINISSEMENT		Taux de renouvellement retenu		
Collectivité	Patrimoine (en €HT)	Annuité théorique (€HT/an)	Année (ans)	Taux de RNV (%)
	TOTAL			
ex-CCPC	23 788 000	142 728	167	0,60%
ARCENS	3 253 000	19 518	167	0,60%
CHANEAC	907 000	5 442	167	0,60%
INTRES	475 000	2 850	167	0,60%
LA CHAPELLE SOUS CHANEAC	713 000	4 278	167	0,60%
SAINT JEAN ROURE	359 000	2 154	167	0,60%
SAINT JULIEN BOUTIERES	969 000	5 814	167	0,60%
SAINT MARTIN DE VALAMAS	5 605 000	33 630	167	0,60%
SAINT CLEMENT	228 000	1 368	167	0,60%
SAINT MARTIAL	1 482 000	8 892	167	0,60%
LA ROCHETTE	0	-	-	-
BOREE	3 428 000	20 568	167	0,60%
DEVESSET	1 029 000	6 174	167	0,60%
MARS	985 000	5 910	167	0,60%
ROCHEPAULE	708 000	4 248	167	0,60%
SAINT AGREVE	11 676 000	70 056	167	0,60%
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	418 000	2 508	167	0,60%
SAINT JEURE D'ANDAURE	0	-	-	-
ALBON D'ARDECHE	0	-	-	-
ISSAMOULENC	0	-	-	-
SAINT PIERREVILLE	1 553 000	9 318	167	0,60%
TOTAL TERRITOIRE	57 576 000	345 456	167	0,60%

Nous obtenons ainsi :

- un total d'environ **122 168 K€HT de patrimoine Eau Potable** sur l'ensemble du territoire d'étude, ce qui porte le montant de l'annuité de renouvellement total à **733 008 €/an** (au taux de 0,6%/an) ;
- un total d'environ **57 576 K€HT de patrimoine Assainissement collectif** sur l'ensemble du territoire d'étude, ce qui porte le montant de l'annuité de renouvellement total à **345 456 €/an** (au taux de 0,6%/an également).

La valeur d'annuité d'amortissement technique ainsi définie ($AAT_{théorique}$), comparée aux montants de travaux de réhabilitation annuels programmés (RAP) pour chaque scénario, induit deux cas de figure :

- **Annuité d'amortissement technique < Travaux de réhabilitation programmés :**

Dans ce cas nous n'avons pas considéré de montant de renouvellement « complémentaire » à partir de l'année considérée et jusqu'à extinction du montant de travaux programmé ; après complète extinction, nous arrivons donc au second cas de figure.

- **Annuité d'amortissement technique > Travaux de réhabilitation programmés :**

Dans ce cas nous avons considéré un montant de renouvellement « complémentaire » tel que, de manière cumulée :

$$AAT_{considéré} = RAP - AAT_{théorique}$$

En d'autres termes, nous avons considéré pour chaque année du programme de travaux, un renouvellement qui, ajouté au montant de travaux de réhabilitation prévus pour cette même année, permet d'atteindre le taux de renouvellement de 0,6%/an.

A noter enfin que le COPIL a décidé d'intégrer à la programmation de travaux initiale ces travaux de renouvellement complémentaire **à partir de l'exercice 2022.**

IV.2.4. Programmation finale de travaux d'Eau Potable

L'intégration des travaux de renouvellement complémentaire aux montants de travaux initiaux porte le montant global d'investissement sur la période 2016-2049 (période de prospective économique) à **26 527 850 €HT.**

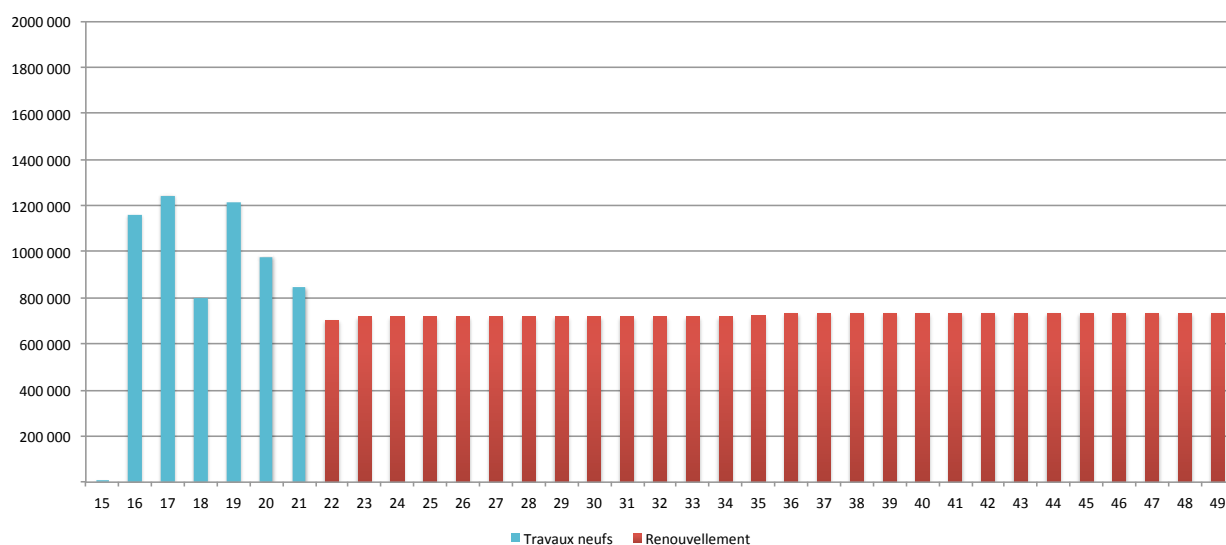
L'ensemble des montants synthétiques des travaux en Eau Potable et leur programmation pluriannuelle est repris dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Programme de travaux final en Eau Potable

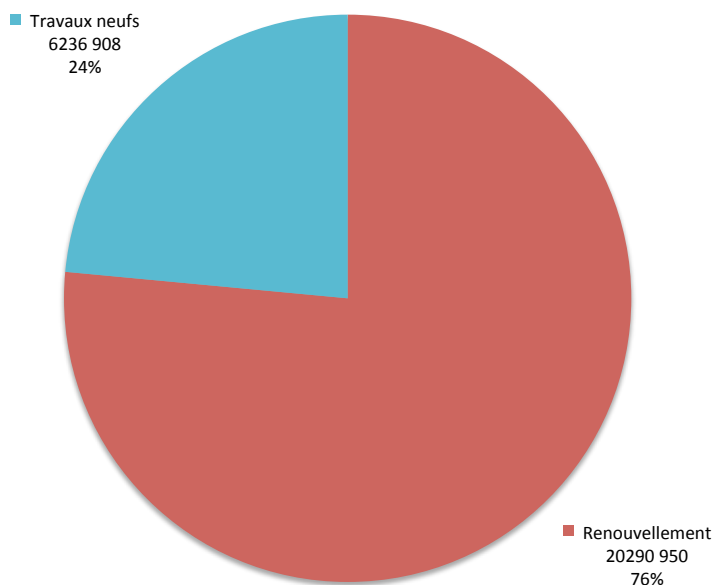
EAU POTABLE	INVESTISSEMENTS	RNV CPL
Localisation	Montants en €HT	Montants en €HT
CC Pays de Cheylard	2 847 600 €	7 058 352 €
Toutes les communes	2 100 000 €	7 058 352 €
Accons	61 500 €	-
Dornas	-	-
Jaunac	-	-
Le Chambon	-	-
Le Cheylard	-	-
Les Nonières	-	-
Mariac	10 000 €	-
St Andéol de Fourchades	-	-
St Barthélémy le Meil	-	-
St Christol	373 500 €	-
St Cierge sous le Cheylard	-	-
St Genest Lachamp	200 000 €	-
St Julien Labrousse	102 600 €	-
St Michel d'Aurance	-	-
CC Boutières	1 729 636 €	5 107 896 €
Arcens	857 693 €	229 848 €
Chaneac	91 053 €	598 752 €
Intres	134 000 €	253 680 €
La Chapelle Sous Chaneac	80 000 €	301 560 €
St Jean Roure	230 000 €	618 240 €
St Julien Boutières	210 000 €	299 712 €
St Martin de Valamas	50 000 €	836 136 €
St Clement	45 140 €	513 408 €
St Martial	31 750 €	395 472 €
La Rochette	-	79 800 €
Borée	-	981 288 €
CC Vivarais	726 460 €	6 892 368 €
Devesset	50 000 €	1 421 280 €
Mars	20 915 €	839 496 €
Rochepaule	-	507 024 €
St Agreve	592 300 €	2 857 008 €
St André en Vivarais	-	635 544 €
St Jeure d'Andaure	63 245 €	632 016 €
Communes isolées	933 208 €	1 232 334 €
Albon d'Ardeche	50 000 €	353 640 €
Issamoulenc	60 000 €	178 752 €
St Pierreville	823 208 €	699 942 €
TOTAL	6 236 904 €	20 290 950 €

Graph 3 : Ventilation du programme de travaux sur la période 2016-2049

PPI EAU POTABLE Ensemble du territoire CCVE



Graphe 4 : Représentation de la part de travaux neufs et de renouvellement



IV.2.5. Programmation finale de travaux d'Assainissement collectif

L'intégration des travaux de renouvellement complémentaire aux montants de travaux initiaux porte le montant global d'investissement sur la période 2016-2049 (période de prospective économique) à **14 564 365 €HT**.

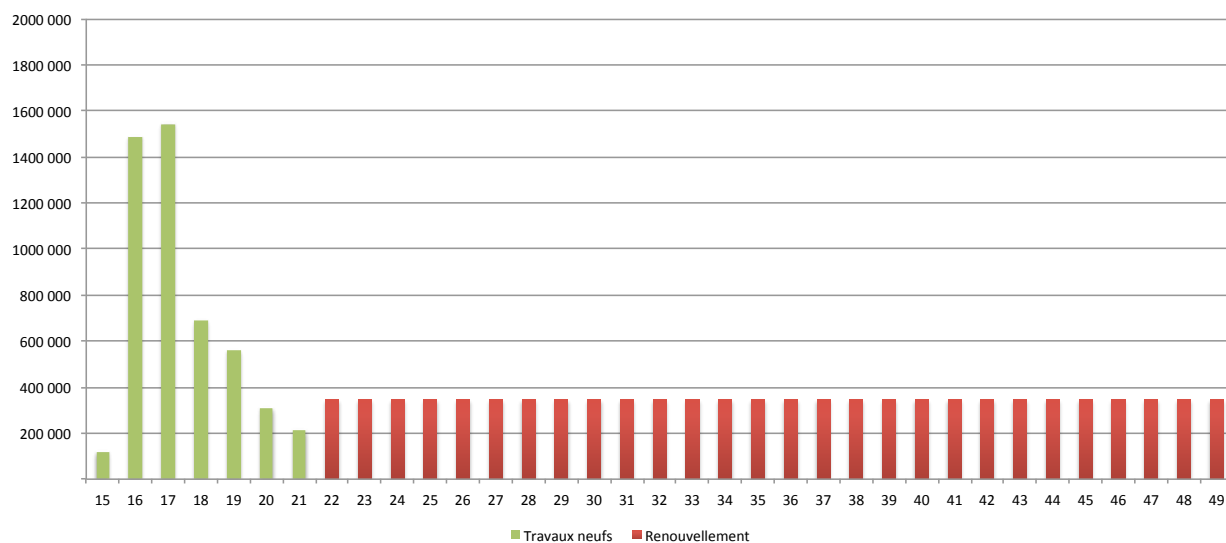
L'ensemble des montants synthétiques des travaux en Assainissement collectif et leur programmation pluriannuelle est repris dans le tableau suivant.

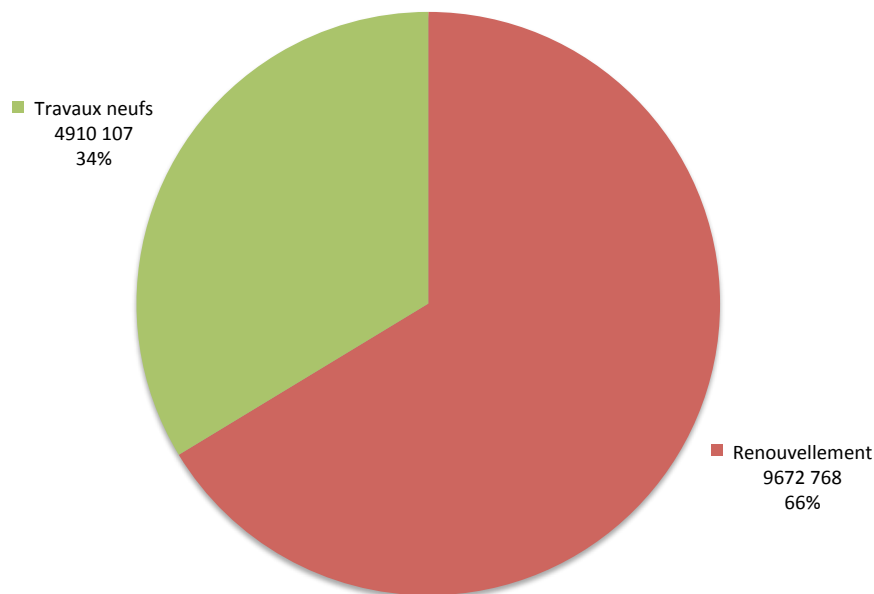
Tableau 10 : Programme de travaux final en Assainissement collectif

ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENTS	RNV CPL
Localisation	Montants en €HT	Montants en €HT
CC Pays de Cheylard	1 970 000 €	3 996 384 €
Toutes les communes	-	3 996 384 €
Accons	410 000 €	-
Dornas	450 000 €	-
Jaunac	-	-
Le Chambon	-	-
Le Cheylard	630 000 €	-
Les Nonières	-	-
Mariac	-	-
St Andéol de Fourchades	-	-
St Barthélémy le Meil	480 000 €	-
St Christol	-	-
St Cierge sous le Cheylard	-	-
St Genest Lachamp	-	-
St Julien Labrousse	-	-
St Michel d'Aurance	-	-
CC Boutieres	1 412 500 €	2 926 392 €
Arcens	-	546 504 €
Chaneac	940 000 €	152 376 €
Intres	53 000 €	79 800 €
La Chapelle Sous Chaneac	160 000 €	119 784 €
St Jean Roure	80 000 €	60 312 €
St Julien Boutieres	100 000 €	162 792 €
St Martin de Valamas	79 500 €	941 640 €
St Clement	-	38 304 €
St Martial	-	248 976 €
La Rochette	-	-
Borée	-	575 904 €
CC Vivarais	770 000 €	2 489 088 €
Devesset	250 000 €	172 872 €
Mars	-	165 480 €
Rochepeule	30 000 €	118 944 €
St Agreve	490 000 €	1 961 568 €
St André en Vivarais	-	70 224 €
St Jeure d'Andaure	-	-
Communes isolées	739 097 €	260 904 €
Albon d'Ardeche	547 550 €	-
Issamoulenc	-	-
St Pierreville	191 547 €	260 904 €
TOTAL	4 891 597 €	9 672 768 €

Graphe 5 : Ventilation du programme de travaux sur la période 2016-2049

PPI ASSAINISSEMENT Ensemble du territoire CCVE



Graphe 6 : Représentation de la part de travaux neufs et de renouvellement

IV.2.6. Simulations économiques

Sur la base des hypothèses techniques définies dans les parties précédentes, un certain nombre de simulations économiques (SIM) a été identifié :

Simulations 1 à 21 : sans mutualisation à l'échelle des 34 communes et avec subventions (EAU POTABLE)

- **Sim 1** : Travaux sur le territoire de l'ex-CCPC (*investissement : 9 905 952 €HT*)
- **Sim 2** : Travaux sur la commune d'Arcens (*investissement : 1 087 541 €HT*)
- **Sim 3** : Travaux sur la commune de Chanéac (*investissement : 689 805 €HT*)
- **Sim 4** : Travaux sur la commune de Intres (*investissement : 387 680 €HT*)
- **Sim 5** : Travaux sur la commune de La Chapelle sous Chanéac (*investissement : 381 560 €HT*)
- **Sim 6** : Travaux sur la commune de St Jean Roure (*investissement : 848 240 €HT*)
- **Sim 7** : Travaux sur la commune de St Julien Boutières (*investissement : 509 712 €HT*)
- **Sim 8** : Travaux sur la commune de St Martin de Valamas (*investissement : 886 136 €HT*)
- **Sim 9** : Travaux sur la commune de St Clément (*investissement : 558 548 €HT*)
- **Sim 10** : Travaux sur la commune de St Martial (*investissement : 427 222 €HT*)
- **Sim 11** : Travaux sur la commune de La Rochette (*investissement : 79 800 €HT*)
- **Sim 12** : Travaux sur la commune de Borée (*investissement : 981 288 €HT*)
- **Sim 13** : Travaux sur la commune de Devesset (*investissement : 1 471 280 €HT*)
- **Sim 14** : Travaux sur la commune de Mars (*investissement : 860 411 €HT*)
- **Sim 15** : Travaux sur la commune de Rochepaule (*investissement : 507 024 €HT*)
- **Sim 16** : Travaux sur la commune de St Agrève (*investissement : 3 449 308 €HT*)
- **Sim 17** : Travaux sur la commune de St André en Vivarais (*investissement : 635 544 €HT*)

- **Sim 18** : Travaux sur la commune de St Jeure d'Andaure (*investissement : 695 261 €HT*)
- **Sim 19** : Travaux sur la commune de Albon d'Ardèche (*investissement : 403 640 €HT*)
- **Sim 20** : Travaux sur la commune de Issamoulenc (*investissement : 238 752 €HT*)
- **Sim 21** : Travaux sur la commune de St Pierreville (*investissement : 1 523 150 €HT*)

Simulations 31 : avec mutualisation à l'échelle des 34 communes et avec subventions (EAU POTABLE)

- **Sim 31** : Mutualisation totale du besoin de financement (*investissement : 26 527 854 €HT*)

Simulations 1 à 21 : sans mutualisation à l'échelle des 34 communes et avec subventions (ASSAINISSEMENT)

- **Sim 1** : Travaux sur le territoire de l'ex-CCPC (*investissement : 5 966 384 €HT*)
- **Sim 2** : Travaux sur la commune d'Arcens (*investissement : 546 504 €HT*)
- **Sim 3** : Travaux sur la commune de Chanéac (*investissement : 1 092 376 €HT*)
- **Sim 4** : Travaux sur la commune de Intres (*investissement : 132 800 €HT*)
- **Sim 5** : Travaux sur la commune de La Chapelle sous Chanéac (*investissement : 279 784 €HT*)
- **Sim 6** : Travaux sur la commune de St Jean Roure (*investissement : 140 312 €HT*)
- **Sim 7** : Travaux sur la commune de St Julien Boutières (*investissement : 262 792 €HT*)
- **Sim 8** : Travaux sur la commune de St Martin de Valamas (*investissement : 1 021 140 €HT*)
- **Sim 9** : Travaux sur la commune de St Clément (*investissement : 38 304 €HT*)
- **Sim 10** : Travaux sur la commune de St Martial (*investissement : 248 976 €HT*)
- **Sim 11** : Travaux sur la commune de La Rochette (*investissement : nul*)
- **Sim 12** : Travaux sur la commune de Borée (*investissement : 575 904 €HT*)
- **Sim 13** : Travaux sur la commune de Devesset (*investissement : 422 872 €HT*)
- **Sim 14** : Travaux sur la commune de Mars (*investissement : 165 480 €HT*)
- **Sim 15** : Travaux sur la commune de Rochepaule (*investissement : 148 944 €HT*)
- **Sim 16** : Travaux sur la commune de St Agrève (*investissement : 2 451 568 €HT*)
- **Sim 17** : Travaux sur la commune de St André en Vivarais (*investissement : 70 224 €HT*)
- **Sim 18** : Travaux sur la commune de St Jeure d'Andaure (*investissement : nul*)
- **Sim 19** : Travaux sur la commune de Albon d'Ardèche (*investissement : 547 550 €HT*)
- **Sim 20** : Travaux sur la commune de Issamoulenc (*investissement : nul*)
- **Sim 21** : Travaux sur la commune de St Pierreville (*investissement : 452 451 €HT*)

Simulations 31 : avec mutualisation à l'échelle des 34 communes et avec subventions (ASSAINISSEMENT)

- **Sim 31** : Mutualisation totale du besoin de financement (*investissement : 14 564 365 €HT*)

IV.3. FINANCEMENT DES TRAVAUX

IV.3.1. Subventions

Des subventions ont été intégrées dans le cadre de la présente étude (sur la base d'hypothèses jugées réalistes) de la part de l'Agence de l'Eau ou du Département. Le principe des subventions affectées dans les différents scénarios, et validé par le COPIL, se résume ainsi au maintien des critères de subvention actuels jusqu'en 2021 uniquement. Les taux appliqués sont synthétisés de la manière suivante :

- **Agence de l'Eau** : taux appliqués sur le programme de travaux (hors renouvellement complémentaire) :
 - Eau Potable :
 - Travaux de protection de captage : **30%** ;
 - Travaux d'interconnexions : **30%** ;
 - SDAEP et diagnostics : **50%** ;
 - Assainissement collectif : taux variable **entre 0% et 50%** également.
 - Création de STEP : **30%** ;
 - Travaux de réseaux de transfert : **30%** ;
 - Travaux de mise en séparatif : **30%** ;
 - SDA et diagnostics : **50%** ;
- **Département** : taux appliqués sur le programme de travaux (hors renouvellement complémentaire) :
 - Eau Potable :
 - Travaux de protection de captage : **30%** ;
 - Travaux d'interconnexions : **40%** ;
 - SDAEP et diagnostics : **30%** ;
 - Création de nouveaux réseaux : **20%** ;
 - Assainissement collectif : taux variable **entre 0% et 50%**.
 - Création de STEP : **40%** ;
 - Travaux de réseaux de collecte : **50%** ;
 - Travaux de réseaux de transfert : **40%** ;
 - Travaux de mise en séparatif : **35%** ;
 - SDA et diagnostics : **30%**.

Le lecteur se référera aux ANNEXES 1 ET 2 du présent mémoire pour le détail des taux de subvention pris en compte pour chacune des opérations de travaux.

Nous retiendrons que le taux moyen pondéré de subvention (parts Agence de l'Eau et Département confondues) pris en compte pour chaque compétence est de :

- **Eau Potable** : taux moyen de **45,9%** de subvention sur 6 236 904 €HT d'investissement (hors renouvellement complémentaire) ;
- **Assainissement collectif** : taux moyen de **42,1%** de subvention sur 4 891 597 €HT d'investissement (hors renouvellement complémentaire) ;

IV.3.2. Emprunts futurs

Le besoin de financement est assuré par emprunt à 4,25% sur 30 ans.

Comme les valeurs budgétaires sont projetées **en € constant**, un taux d'érosion est appliqué aux annuités, à hauteur du taux d'inflation simulé, soit 2%.



***Euros constants:** Les redevances projetées expriment l'intégration dans le temps de l'évolution des équilibres annuels entre produits et charges. Afin de conserver la meilleure lisibilité de ces équilibres, les projections sont exprimées en € constants, considérant que l'ensemble des valeurs dérive de manière homogène au rythme de l'inflation courante. A une exception cependant : les annuités d'emprunt sont fixes et dérogent à cette règle. Pour rendre compte de l'affaiblissement progressif du poids des annuités dans les comptes, un taux d'érosion est en effet appliqué aux annuités, à hauteur du taux d'inflation simulé.*

IV.4. EMPRUNTS EN COURS

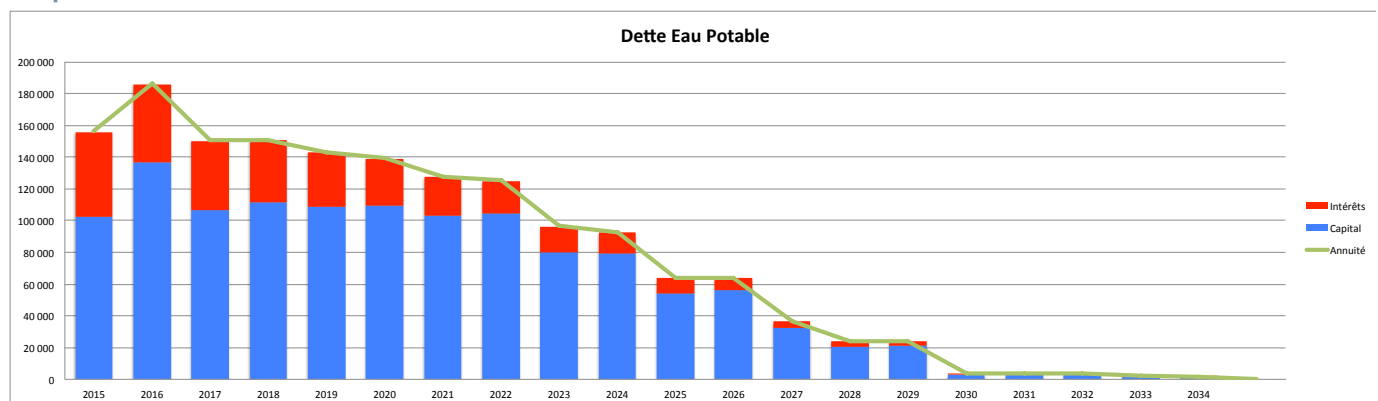
IV.4.1. Eau Potable

En 2015, les 34 collectivités membres de la CCVE sont porteuses de 26 emprunts en cours. Au 01/01/2015, l'encours des emprunts au titre de l'Eau Potable est de **1 234 124 €** (dont 1 176 114 € financés par la M49 et 58 010 € financés par la M14). L'annuité de remboursement s'élève à **156 342 €**, avec 102 351 € concernant la part « Capital » et 53 530 € concernant la part « Intérêts ».

L'échéancier de remboursement des dettes en cours a été intégré pour chaque commune dans les simulations économiques. Les éléments ci-dessous présentent la synthèse à l'échelle du territoire des 34 communes.

Tableau 11 : Echancier de la dette en cours sur la totalité du territoire d'étude

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
En cours	1 234 124	1 136 494	999 497	892 927	781 570	676 726	565 124
Annuité	156 342	186 337	150 812	150 916	143 329	139 504	127 958
Capital	102 351	136 998	106 570	111 357	108 672	109 561	102 807
Intérêts	53 530	48 879	43 781	39 098	34 196	29 482	24 689
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
En cours	462 317	361 831	281 786	204 574	150 497	104 464	72 285
Annuité	125 362	96 803	92 807	64 106	64 106	36 867	24 224
Capital	104 462	80 045	79 390	54 077	56 328	32 179	20 613
Intérêts	20 439	16 297	12 956	9 568	7 316	4 216	3 611
	2029	2030	2031	2032	2033	2034	
En cours	51 671	13 264	10 387	7 367	4 197	1 723	
Annuité	24 224	3 524	3 524	3 524	2 668	1 813	
Capital	21 527	2 877	3 020	3 170	2 474	1 723	
Intérêts	2 697	647	504	353	195	90	

Graph 7 : Echancier des annuités de la dette de l'ensemble des communes de la CCVE

L'extinction de la dette est prévue en 2034.

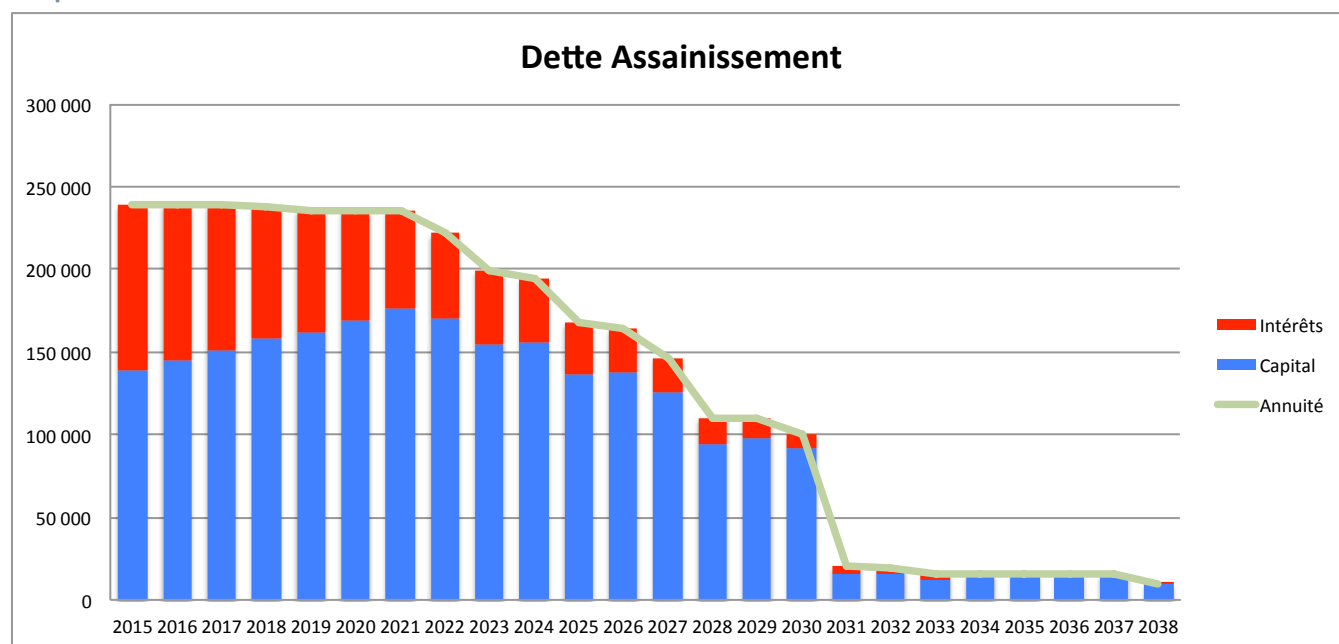
IV.4.2. Assainissement collectif

En 2015, les 34 collectivités membres de la CCVE sont porteuses de 26 emprunts en cours. Au 01/01/2015, l'encours des emprunts au titre de l'Eau Potable est de **2 327 086 €** (dont 2 175 365 € financés par la M49 et 151 721 € financés par la M14). L'annuité de remboursement s'élève à **238 975 €**, avec 138 879 € concernant la part « Capital » et 100 095 € concernant la part « Intérêts ».

L'échéancier de remboursement des dettes en cours a été intégré pour chaque commune dans les simulations économiques. Les éléments ci-dessous présentent la synthèse à l'échelle du territoire des 34 communes.

Tableau 12 : Echancier de la dette en cours sur la totalité du territoire d'étude

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En cours	2 327 086	2 188 207	2 043 332	1 892 196	1 734 523	1 572 416	1 403 304	1 226 875
Annuité	238 975	238 980	239 042	238 131	235 737	235 737	235 737	221 771
Capital	138 879	144 875	151 136	157 673	162 107	169 113	176 429	170 103
Intérêts	100 095	94 105	87 906	80 458	73 631	66 625	59 309	51 668
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
En cours	1 063 926	911 548	758 959	626 527	492 336	374 260	279 760	181 436
Annuité	199 698	194 513	167 789	164 230	146 224	110 470	110 470	100 048
Capital	155 039	156 173	135 867	137 759	125 297	94 500	98 324	91 601
Intérêts	44 659	38 340	31 922	26 471	20 927	15 969	12 146	8 448
	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
En cours	89 835	76 063	60 913	48 849	36 068	22 678	8 649	0
Annuité	20 863	19 487	15 828	15 828	15 828	15 828	15 828	9 492
Capital	15 772	15 150	12 200	12 781	13 390	14 028	14 697	9 061
Intérêts	5 091	4 337	3 628	3 047	2 438	1 800	1 131	431

Graph 8 : Echancier des annuités de la dette de l'ensemble des communes de la CCVE

L'extinction de la dette est prévue en 2038.

IV.5. EVOLUTION DES CHARGES ET DES RECETTES PROJETEES

IV.5.1. Charges projetées à l'Eau Potable

A travers une analyse des comptes administratifs de 2009 à 2013 du service Eau Potable des collectivités présentes sur le territoire de la CCVE, nous avons reconstitué et projeté les charges du service pour la période 2016 à 2049. Les projections ont été calculées sur la base de moyennes et de tendances sur la période de disponibilité des données. Le modèle n'intègre pas d'excédent budgétaire pour l'année de démarrage de la prospective (2016).

Le tableau qui suit présente la projection des charges de fonctionnement des services d'Eau Potable des 34 communes à partir de 2016.

Tableau 13 : Projections des charges annuelles de fonctionnement pour la période 2016 à 2049 (en €/HT/an)

Eau Potable		Décomposition des charges du service AEP (hors Red. AE RMC)								Charges de DSP	TOTAL
		Charges de structure				Charges d'exploitation communales					
	Clef	Charges à caractère général (cpt 011)	Charges de personnel (cpt 012)	Autres charges de gestion courante (cpt 65)	Charges exceptionnelles (cpt 67)	Charges à caractère général (cpt 011)	Charges de personnel (cpt 012)	Autres charges de gestion courante (cpt 65)	Charges exceptionnelles (cpt 67)	Année 2015	Charges (y compris DSP)
ex-CCPC	100%	7 110	16 800	-	-	-	-	-	-	412 542	436 452
Arcens	100%	754	528	-	-	11 066	2 112	-	70	-	14 530
Chanéac	67%	852	3 792	-	-	7 888	15 168	50	170	-	27 920
Intres	68%	164	252	-	-	1 026	1 008	-	-	-	2 450
La Chapelle sous Chanéac	68%	254	360	-	30	1 766	1 440	-	-	-	3 850
St Jean Roure	86%	500	391	-	-	3 465	1 565	-	88	-	6 009
St Julien Boutières	65%	-	480	-	-	8 900	1 920	-	-	-	11 300
St Martin de Valamas	56%	1 193	15 220	-	-	15 332	60 880	41 375	35	-	134 035
St Clément	87%	-	172	-	-	1 870	688	15	-	-	2 745
St Martial	100%	-	267	-	-	6 490	1 069	-	96	-	7 922
La Rochette	100%	124	180	-	-	646	720	-	-	-	1 670
Borée	85%	500	100	-	-	6 035	400	30	-	-	7 065
Devesset	67%	2 850	2 880	250	35	-	-	-	-	31 742	37 757
Mars (*)	94%	15 989	500	100	-	-	-	-	-	23 989	40 578
Rochepaule	91%	375	500	300	-	-	-	-	-	16 151	17 326
St Agrève	100%	6 325	500	-	-	-	-	-	-	140 318	147 143
St André en Vivarais	100%	335	500	-	-	-	-	-	-	8 432	9 267
St Jeure d'Andaure	100%	3 765	2 400	-	-	-	-	-	-	10 094	16 259
Albon d'Ardèche	100%	-	4 934	-	-	2 110	19 737	-	-	-	26 781
Issamoulenc	100%	-	2 400	-	-	3 300	9 600	-	-	-	15 300
St Pierreville	75%	420	6 000	-	-	5 820	24 000	-	-	-	36 240
TOTAL	-	41 510	59 157	650	65	75 714	140 307	41 470	459	643 268	1 002 600

(*)

- Mars : 13 000 € de charges à caractère général concernant les achats d'eau à la CCVE, qui n'auront plus lieu d'être en cas de transfert des compétences Eau Potable

Note : Les projections sont en **euros constants**.

Ce tableau présente les charges des budgets Eau Potable selon 3 grands ensembles :

- **Charges de structure :** dépenses qui seront intégralement mutualisées en cas de transfert des compétences.
- **Charges d'exploitation communales :** dépenses qui ne seront mutualisées en cas de transfert des compétences, qu'en fonction des dates de fin de contrat pour les communes actuellement en DSP.

- **Charges de DSP** : dépenses qui ne sont supportées que par les usagers des communes concernées le temps des contrats en cours.

Ces charges de DSP ont été projetées avec une progression de 1%/an en € constant, et ce jusqu'au terme des contrats ; à la fin de ces contrats, et ne pouvant préjuger du choix des collectivités concernées (nouvelle DSP ou passage en Régie), il a été décidé de maintenir le coût de la DSP à la dernière valeur connue, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 14 : Projections des charges de DSP (en €/an)

	exCCPC	Devesset	Mars	Rochepaule	St Agrève	St André en Vivarais	St Jeure d'Andaure
2015	412 541,70	31 742,45	23 988,67	16 151,24	140 317,82	8 432,15	10 093,89
2016	416 667,12	32 059,88	24 228,56	16 312,76	141 720,99	8 516,47	10 194,83
2017	420 833,79	32 380,47	24 470,84	16 475,88	143 138,20	8 601,63	10 296,78
2018	425 042,13	32 704,28	24 715,55	16 640,64	144 569,59	8 687,65	10 296,78
2019	429 292,55	33 031,32	24 962,71	16 807,05	146 015,28	8 774,53	10 296,78
2020	429 292,55	33 361,64	25 212,33	16 975,12	147 475,43	8 862,27	10 296,78
2021	429 292,55	33 695,25	25 464,46	17 144,87	148 950,19	8 950,89	10 296,78
2022	429 292,55	34 032,20	25 464,46	17 316,32	148 950,19	8 950,89	10 296,78
2023	429 292,55	34 372,53	25 464,46	17 489,48	148 950,19	8 950,89	10 296,78
2024	429 292,55	34 372,53	25 464,46	17 489,48	148 950,19	8 950,89	10 296,78

S'agissant des **charges communales de personnel** (cf. rapport de Phase 1 pour plus de détails), celles-ci représentent actuellement 198 627 €/an (soit environ **4,14 ETP**). Nous rappelons les éléments suivants :

- La répartition des 4,14 ETP globaux se ventile entre **0,48 ETP administratifs** et **3,66 ETP techniques** ;
- La charge financière induite est actuellement portée à **79,9%** par les budgets généraux des communes (M14) ;
- La projection d'un gabarit de référence pour le territoire de la CCVE permet d'imaginer à terme un effectif optimal de 18,6 ETP (à comparer aux 10,53 ETP actuels si l'on considère également la part du personnel lié aux contrats de DSP (évaluée à 6,39 ETP)) ;
- Malgré l'alinéa précédent, le COPIL a décidé qu'**aucune projection d'ETP supplémentaires ne devait être intégrée dans les simulations économiques** (travail à effectif global constant de 4,14 ETP publics et 6,39 ETP privés).

Concernant les **emprunts en cours**, les charges liées au remboursement de la dette en cours ont déjà été présentées dans la partie précédente de ce mémoire, et s'ajoutent aux charges identifiées dans le tableau 13.

IV.5.2. Charges projetées à l'Assainissement collectif

A travers une analyse des comptes administratifs de 2009 à 2013 du service Assainissement collectif des collectivités présentes sur le territoire de la CCVE, nous avons reconstitué et projeté les charges du service pour la période 2016 à 2049. Les projections ont été calculées sur la base de moyennes et de tendances sur la

période de disponibilité des données. Le modèle n'intègre pas d'excédent budgétaire pour l'année de démarrage de la prospective (2016).

Le tableau qui suit présente la projection des charges de fonctionnement des services d'Assainissement collectif des 34 communes à partir de 2016.

Tableau 15 : Projections des charges annuelles de fonctionnement pour la période 2016 à 2049 (en €HT/an)

Assainissement collectif	Décomposition des charges du service EU (hors Red. AE RMC)										TOTAL Charges (y compris DSP)
	Clef	Charges de structure				Charges d'exploitation communales				Charges de DSP	
		Charges à caractère général (cpt 011)	Charges de personnel (cpt 012)	Autres charges de gestion courante (cpt 65)	Charges exceptionnelles (cpt 67)	Charges à caractère général (cpt 011)	Charges de personnel (cpt 012)	Autres charges de gestion courante (cpt 65)	Charges exceptionnelles (cpt 67)	Année 2015	
ex-CCPC	100%	26 190	16 800	-	600	-	-	-	-	130 876	174 466
Arcens	100%	400	264	-	-	4 791	1 056	-	-	-	6 511
Chanéac (*)	33%	310	1 488	-	-	3 710	5 952	5 600	280	-	17 340
Intres (*)	32%	94	108	-	-	2 346	432	1 800	-	-	4 780
La Chapelle sous Chanéac (*)	32%	76	100	-	-	804	400	7 650	-	-	9 030
St Jean Roure	14%	78	662	-	-	587	2 650	-	10	-	3 987
St Julien Boutières	35%	-	1 392	-	-	3 600	5 568	-	-	-	10 560
St Martin de Valamas (*)	44%	1 215	1 780	-	-	13 650	7 120	49 065	20	-	72 850
St Clément	13%	-	552	-	-	135	2 208	-	-	-	2 895
St Martial	100%	12	100	-	-	1 048	400	20	80	-	1 660
La Rochette	0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Borée	15%	146	15	-	-	1 434	60	5	-	-	1 660
Devesset	33%	20	576	-	-	-	2 304	100	-	-	3 000
Mars	6%	30	100	-	-	665	400	20	-	-	1 215
Rochepaule	9%	5	100	-	-	-	400	-	-	-	505
St Agrève	100%	1 830	500	-	-	-	-	-	-	116 780	119 110
St André en Vivarais	100%	5	105	-	-	1 120	420	-	-	-	1 650
St Jeure d'Andaure	0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Albon d'Ardèche	0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Issamoulenc	0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
St Pierreville	25%	130	6 000	-	-	2 855	24 000	-	60	-	33 045
TOTAL	-	30 541	30 642	0	600	36 746	53 370	64 260	450	247 656	464 265

(*)

- Chanéac : 5 600 € de charges de gestion courante concernent le reversement à St Martin, qui n'aura plus lieu d'être en cas de transfert des compétences Assainissement collectif
- Intres : 1 800 € de charges de gestion courante concernent l'entretien de la STEP à St Julien Boutières, qui n'aura plus lieu d'être en cas de transfert des compétences
- La Chapelle sous Chanéac : 7 650 € de charges de gestion courante concernent la contribution à Chanéac, qui n'aura plus lieu d'être en cas de transfert des compétences
- St Martin de Valamas : 48 795 € de charges de gestion courante concernent la STEP du Cheylard, qui n'aura plus lieu d'être en cas de transfert des compétences

Note : Les projections sont en **euros constants**.

Ce tableau présente les charges des budgets Eau Potable selon 3 grands ensembles :

- **Charges de structure** : dépenses qui seront intégralement mutualisées en cas de transfert des compétences.
- **Charges d'exploitation communales** : dépenses qui ne seront mutualisées en cas de transfert des compétences, qu'en fonction des dates de fin de contrat pour les communes actuellement en DSP.
- **Charges de DSP** : dépenses qui ne sont supportées que par les usagers des communes concernés le temps des contrats en cours.

Ces charges de DSP ont été projetées avec une progression de 3%/an inflation comprise, et ce jusqu'au terme des contrats ; à la fin de ces contrats, et ne pouvant préjuger par avance des choix qui seraient fait par les collectivités concernées (nouvelle DSP ou mise en place d'une gestion en Régie), il a été

décidé de maintenir le coût de la DSP à la dernière valeur connue, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 16 : Projections des charges de DSP (en €/an)

	exCCPC	St Agrève
2015	130 875,77	116 780,03
2016	132 184,53	117 947,83
2017	133 506,37	119 127,31
2018	134 841,44	120 318,58
2019	136 189,85	121 521,77
2020	136 189,85	122 736,98
2021	136 189,85	123 964,35
2022	136 189,85	123 964,35
2023	136 189,85	123 964,35
2024	136 189,85	123 964,35

S'agissant des **charges communales de personnel** (cf. rapport de Phase 1 pour plus de détails), celles-ci représentent actuellement 83 937 €/an (soit environ **1,75 ETP**). Nous rappelons les éléments suivants :

- La répartition des 1,75 ETP globaux se ventile entre **0,39 ETP administratifs** et **1,36 ETP techniques** ;
- La charge financière induite est actuellement portée à **86,3%** par les budgets généraux des communes (M14) ;
- La projection d'un gabarit de référence pour le territoire de la CCVE permet d'imaginer à terme un effectif optimal de 6,2 ETP (à comparer aux 3,89 ETP actuels si l'on considère également la part du personnel lié aux contrats de DSP (évaluée à 2,14 ETP)) ;
- Malgré l'alinéa précédent, le COPIL a décidé qu'**aucune projection d'ETP supplémentaires ne devait être intégrée dans les simulations économiques** (travail à effectif global constant de 1,75 ETP publics et 2,14 ETP privés).

Concernant les **emprunts en cours**, les charges liées au remboursement de la dette en cours ont déjà été présentées dans la partie précédente de ce mémoire, et s'ajoutent aux charges identifiées dans le tableau 14.

IV.5.3. Produits projetés à l'Eau Potable

Des produits d'exploitation ont également été pris en compte sur l'Eau Potable :

- Ex-CCPC : une recette de 150 €/an concernant d'autres produits de gestion courante (participation du budget des ordures ménagères) ;
- St Agrève : une recette de 7 400 €/an concernant la vente d'eau à la CCVE, étant entendu que cette recette disparaît dès lors que le transfert des compétences serait effectif.

A noter enfin qu'**aucune subvention du budget général n'a été maintenue** dans le cadre de la prospective économique (intégralité des charges du service supportée par le budget de l'Eau Potable).

IV.5.4. Produits projetés à l'Assainissement collectif

De même, des produits d'exploitation ont été pris en compte sur l'Assainissement collectif :

- Ex-CCPC :
 - une recette de 50 000 €/an concernant la prime d'épuration ;
 - une recette de 42 000 €/an concernant le traitement des EU de Chanéac, La Chapelle sous Chanéac et St Martin de Valamas ; recette non-maintenue en cas de transfert des compétences à la CCVE.
- Arcens : une recette de 2 000 €/an concernant la prime d'épuration ;
- Chanéac : une recette de 8 700 €/an concernant la part de charges de La Chapelle au traitement EU de ses effluents (recette non-maintenue en cas de transfert des compétences à la CCVE) ;
- St Julien Boutières : une recette de 2 420 €/an concernant la participation de la commune d'Intres à la STEP (recette non-maintenue en cas de transfert des compétences à la CCVE) ;
- St Martin de Valamas : une recette de 30 000 €/an concernant la participation de la commune de Chanéac à la STEP (recette non-maintenue en cas de transfert des compétences à la CCVE) ;
- St Pierreville : une recette de 2 300 €/an concernant la prime d'épuration.

A noter enfin qu'**aucune subvention du budget général n'a été maintenue** dans le cadre de la prospective économique (intégralité des charges du service supportée par le budget de l'Assainissement collectif).

V. RESULTATS

V.1. RESULTATS BRUTS HORS CONVERGENCE ECONOMIQUE

Une simulation correspond à un jeu de paramètres. Dans le cas présent, il s'agit de mesurer l'impact des programmes de travaux au niveau **communal** (dans l'hypothèse d'une non-mutualisation des compétences) ou **intercommunal** (dans le cas d'une mutualisation des compétences communales des 34 communes vers la CCVE. **La comparaison des résultats communaux et intercommunaux permet de mesurer l'incidence d'un transfert des compétences au sein de la structure intercommunale visée.**

44 simulations ont été étudiées au total :

- **Eau Potable :**

- 21 simulations concernant les ex-territoires (**ex-CCPC et autres communes**) : en cas de **non-transfert** des compétences (sim 1 à 21)
- 1 simulation de mutualisation à l'échelle des 34 communes : en cas de **transfert** des compétence à la CCVE (sim 31)

- **Assainissement collectif :**

- 21 simulations concernant les ex-territoires (**ex-CCPC et autres communes**) : en cas de **non-transfert** des compétences (sim 1 à 21)
- 1 simulation de mutualisation à l'échelle des 34 communes : en cas de **transfert** des compétence à la CCVE (sim 31)

A noter qu'il ne nous a pas été possible d'élaborer des scénarios communaux à l'échelle de l'ex-CCPC, territoire mutualisé de longue date, ce qui rend une décomposition communale des charges et des recettes très délicate, voire impossible.

Les simulations proposent des redevances d'équilibre, ajustées et lissées, compte tenu du programme de travaux que la collectivité s'est engagée à réaliser et selon les projections (financières, économiques, évolution de la consommation, etc.) présentées dans les parties précédentes de ce rapport.

La redevance ajustée des services d'Eau Potable ou d'Assainissement collectif équilibre le budget du service tous les ans, alors que la redevance lissée permet l'équilibre comptable tout en éliminant les fortes variations annuelles de prix de l'eau pour les usagers. Nous pouvons considérer ces niveaux de prix de l'eau, comme des « redevances plancher » en dessous desquelles le service proposé sera détérioré. Ainsi, toute modification des hypothèses de travail implique des réajustements des redevances proposées.

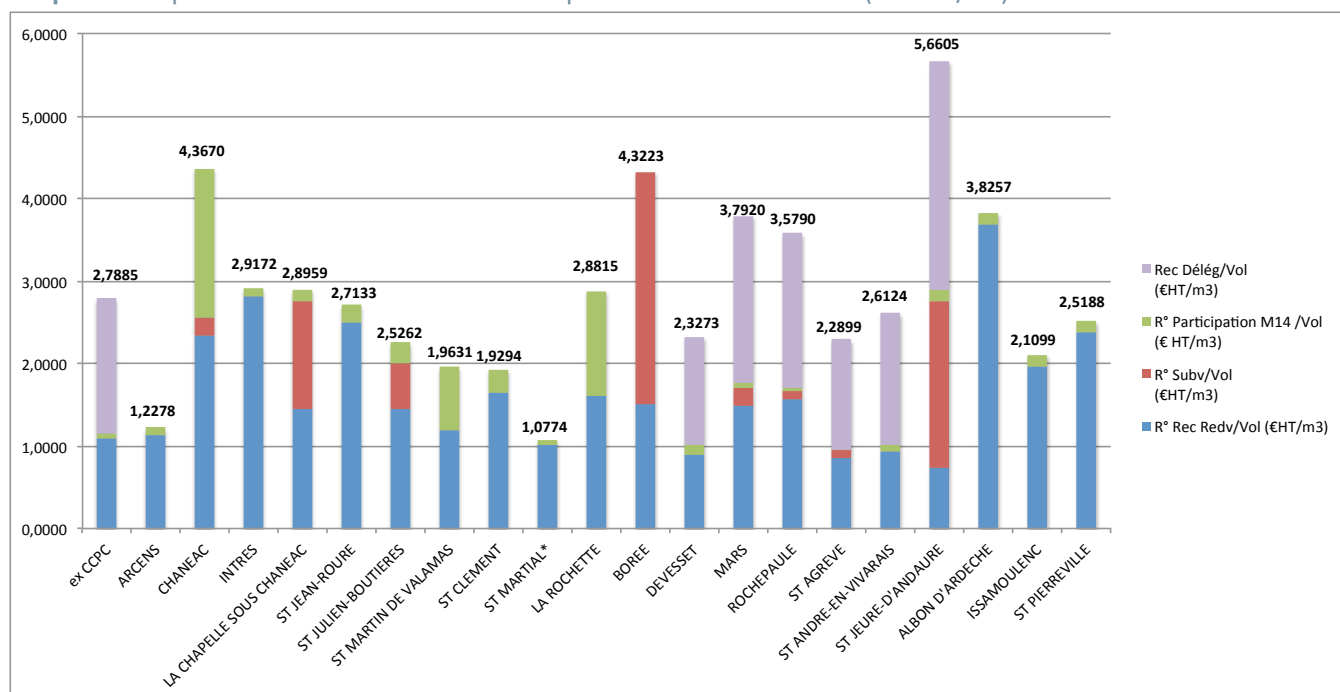
V.1.1. Résultat des simulations relatives à l'Eau Potable

L'évolution des redevances futures (ajustées ou lissées) est à comparer avec les redevances (ou ratios économiques) actuels, que nous rappelons dans le tableau et le graphe suivants (ces résultats ayant été décrits de manière détaillée dans le rapport de Phase 1) :

Tableau 17 : Ratios économiques Eau Potable actuels (en €/HT/m³)

Communes	Ratio Recettes Réelles		R° Participation M14 /Vol (€ HT/m3)	Rec Délég/Vol (€/HT/m3)	R. Recettes Réelles (€/HT/m3)
	détail				
	R° Rec Redv/Vol (€/HT/m3)	R° Subv/Vol (€/HT/m3)			
ex CCPC	1,0877	0,0000	0,0678	1,6330	2,7885
ARCENS	1,1352	0,0000	0,0926	0,0000	1,2278
CHANEAC	2,3318	0,2248	1,8105	0,0000	4,3670
INTRES	2,8147	0,0000	0,1025	0,0000	2,9172
LA CHAPELLE SOUS CHANEAC	1,4455	1,3053	0,1450	0,0000	2,8959
ST JEAN-ROURE	2,5037	0,0000	0,2096	0,0000	2,7133
ST JULIEN-BOUTIERES	1,4550	0,5544	0,2469	0,0000	2,2562
ST MARTIN DE VALAMAS	1,1945	0,0000	0,7685	0,0000	1,9631
ST CLEMENT	1,6484	0,0000	0,2810	0,0000	1,9294
ST MARTIAL*	1,0223	0,0000	0,0550	0,0000	1,0774
LA ROCHETTE	1,6103	0,0000	1,2712	0,0000	2,8815
BOREE	1,5097	2,8125	0,0000	0,0000	4,3223
DEVESSET	0,8947	0,0000	0,1214	1,3112	2,3273
MARS	1,4973	0,2168	0,0433	2,0346	3,7920
ROCHEPAULE	1,5596	0,0967	0,0589	1,8638	3,5790
ST AGREVE	0,8545	0,0932	0,0049	1,3374	2,2899
ST ANDRE-EN-VIVARAIS	0,9243	0,0000	0,0963	1,5918	2,6124
ST JEURE-D'ANDAURE	0,7295	2,0205	0,1450	2,7655	5,6605
ALBON D'ARDECHE	3,6807	0,0000	0,1450	0,0000	3,8257
ISSAMOULENC	1,9649	0,0000	0,1450	0,0000	2,1099
ST PIERREVILLE	2,3738	0,0000	0,1450	0,0000	2,5188

Graphe 9 : Représentation des ratios économiques Eau Potable actuels (en €/HT/m³)



Le tableau qui suit présente les résultats :

- des redevances ajustées et lissées des scénarios « communaux » (sim 1 à 21) ;
- des redevances ajustées et lissées du scénario mutualisé (sim 31).

Tableau 18 : Résultats des redevances ajustées et lissées pour l'Eau Potable (en €HT/m³)

		ratio DSP	ratio Communal	Ratio éco actuel (€HT/m ³)	m3 2015	N°	Montant TVX	Redevance d'équilibre Ajustée (€HT/m ³)										Valeur la plus forte obtenue et Année	Redevance d'équilibre dès 2016
								2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
14 communes	DSP	1,633	1,156	2,789	247 656	sim1	9 905 952 €	1,86	1,89	1,95	1,98	2,05	2,08	2,16	2,21	2,26	2,31	3,01 (en 2041)	2,65
Arcens			1,228	1,228	17 707	sim2	1 087 541 €	1,11	1,26	1,62	1,95	2,27	2,35	2,34	2,32	2,29	2,26	2,35 (en 2021)	2,17
Chaneac			4,367	4,367	8 922	sim3	689 805 €	3,58	3,69	3,72	3,71	3,70	3,69	3,68	3,41	3,55	3,68	5,47 (en 2041)	4,81
Intres			2,917	2,917	4 196	sim4	387 680 €	1,87	1,89	2,75	2,71	2,67	2,63	2,59	2,01	2,11	1,76	3,19 (en 2041)	2,75
La Chapelle Sous Chaneac			2,896	2,896	8 064	sim5	381 560 €	0,48	0,59	0,71	0,70	0,70	0,69	0,69	0,76	0,84	0,91	1,87 (en 2041)	1,47
St Jean Roure			2,713	2,713	5 266	sim6	848 240 €	1,14	1,14	1,89	2,58	2,87	3,17	3,13	3,30	3,47	3,64	5,91 (en 2041)	4,86
St Julien Boutieres			2,256	2,256	7 074	sim7	509 712 €	1,60	1,78	1,93	2,08	2,15	2,14	2,13	2,21	2,28	2,36	3,38 (en 2041)	2,93
St Martin de Valamas			1,963	1,963	70 915	sim8	886 136 €	1,89	1,90	1,91	1,91	1,91	1,91	1,91	1,94	1,96	1,98	2,30 (en 2041)	2,18
St Clement			1,929	1,929	9 506	sim9	558 548 €	4,17	0,57	0,56	0,56	0,55	0,55	0,54	0,65	0,76	0,86	4,17 (en 2016)	4,17
St Martial			1,077	1,077	9 084	sim10	427 222 €	1,30	1,33	1,32	1,32	0,91	0,91	0,91	1,00	1,09	1,17	2,35 (en 2041)	1,92
La Rochette			2,882	2,882	708	sim11	79 801 €	2,36	2,36	2,36	2,36	2,36	2,36	2,36	2,59	2,82	3,05	6,12 (en 2041)	4,82
Borée			4,322	4,322	7 111	sim12	981 289 €	0,99	0,99	0,99	0,99	0,99	0,99	0,99	1,28	1,56	1,84	5,60 (en 2041)	4,11
Devesset	DSP	1,311	1,016	2,327	23 731	sim13	1 471 280 €	1,60	1,64	1,68	1,69	1,71	1,72	1,73	1,87	1,99	2,11	3,73 (en 2041)	3,07
Mars	DSP	2,035	1,757	3,792	11 558	sim14	860 411 €	3,53	3,64	3,66	3,68	3,70	3,72	3,72	3,87	4,01	4,16	6,11 (en 2041)	5,30
Rochepaule	DSP	1,864	1,715	3,579	8 495	sim15	507 025 €	2,06	2,08	2,10	2,12	2,14	2,16	2,18	2,32	2,44	2,56	4,19 (en 2041)	3,50
St Agreve	DSP	1,337	0,953	2,290	102 852	sim16	3 449 308 €	2,10	2,15	2,18	2,21	2,24	2,29	2,32	2,23	2,24	2,07	2,53 (en 2041)	2,37
St Andre en Vivarais	DSP	1,592	1,021	2,612	5 193	sim17	635 545 €	4,33	4,30	4,26	4,23	4,20	4,18	4,13	4,34	4,55	4,75	5,97 (en 2041)	5,40
St Jeure d'Andaure	DSP	2,766	2,895	5,661	3 578	sim18	695 261 €	5,82	5,88	5,85	5,82	5,79	6,58	6,54	5,53	5,88	6,22	10,81 (en 2041)	8,90
Albon d'Ardeche			3,826	3,826	6 132	sim19	403 640 €	4,37	4,46	4,46	4,46	4,46	4,46	4,45	4,57	4,69	4,80	6,35 (en 2041)	5,73
Issamoulenc			2,110	2,110	4 407	sim20	238 752 €	3,47	3,62	3,76	3,76	3,75	3,75	3,74	3,82	3,90	3,97	5,01 (en 2041)	4,58
St Pierreville			2,519	2,519	20 302	sim21	1 523 150 €	2,52	2,87	3,22	3,39	3,68	3,77	3,73	3,73	3,76	3,80	3,83 (en 2026)	3,67
CCVE mutualisation totale	Hors DSP			-	582 457	sim31	26 527 859 €	0,91	0,89	0,96	0,98	1,03	1,07	1,10	1,12	1,18	1,20	1,97 (en 2041)	1,65

Nous rappelons que les redevances sont exprimées en **euros constant 2015**.

La lecture de ce tableau se fait à deux niveaux :

- La lecture horizontale des 21 premières lignes montre **l'évolution de la situation économique future des communes (et ex-CCPC) hors mutualisation**. Le ratio économique actuel de chaque collectivité, décrit plus haut, comparé aux redevances d'équilibre 'ajustée' et 'lissée' (dernière colonne) reflète l'incidence des charges futures induites par le programme de travaux de chaque service, les charges d'exploitation nouvelles et les charges actuelles.
- En lecture verticale, Le rapprochement des situations futures des collectivités (partie haute) avec le scénario de mutualisation montre l'incidence de la solidarité et les effets induits par le principe de mutualisation en cas de transfert des compétences intégrales à une structure intercommunale à l'échelle des 34 communes (CCVE).

Plusieurs remarques s'imposent immédiatement en **lecture horizontale** :

- Certains territoires démarrent les premières années avec un ratio économique actuel de référence plus important que le besoin de financement futur au m³ (en redevance lissée) ; il s'agit de l'ex-CCPC, Intres, La Chapelle sous Chanéac, Borée et Rochepaule. Ceci conforte l'idée selon laquelle ces communes possèdent une capacité d'investissement en adéquation avec les recettes actuelles des services, mais avec cependant certaines particularités ; ainsi :
 - L'ex-CCPC, Intres et Rochepaule ont des redevances actuelles principalement voire exclusivement composées des produits de la vente d'eau ; pour ces territoires, les prix pratiqués actuellement sont conformes aux besoins futurs (*par exemple* : le territoire de l'ex-CCPC voit sa redevance d'équilibre 'ajustée' ne passer au dessus de sa redevance actuelle qu'à compter de 2041, mais

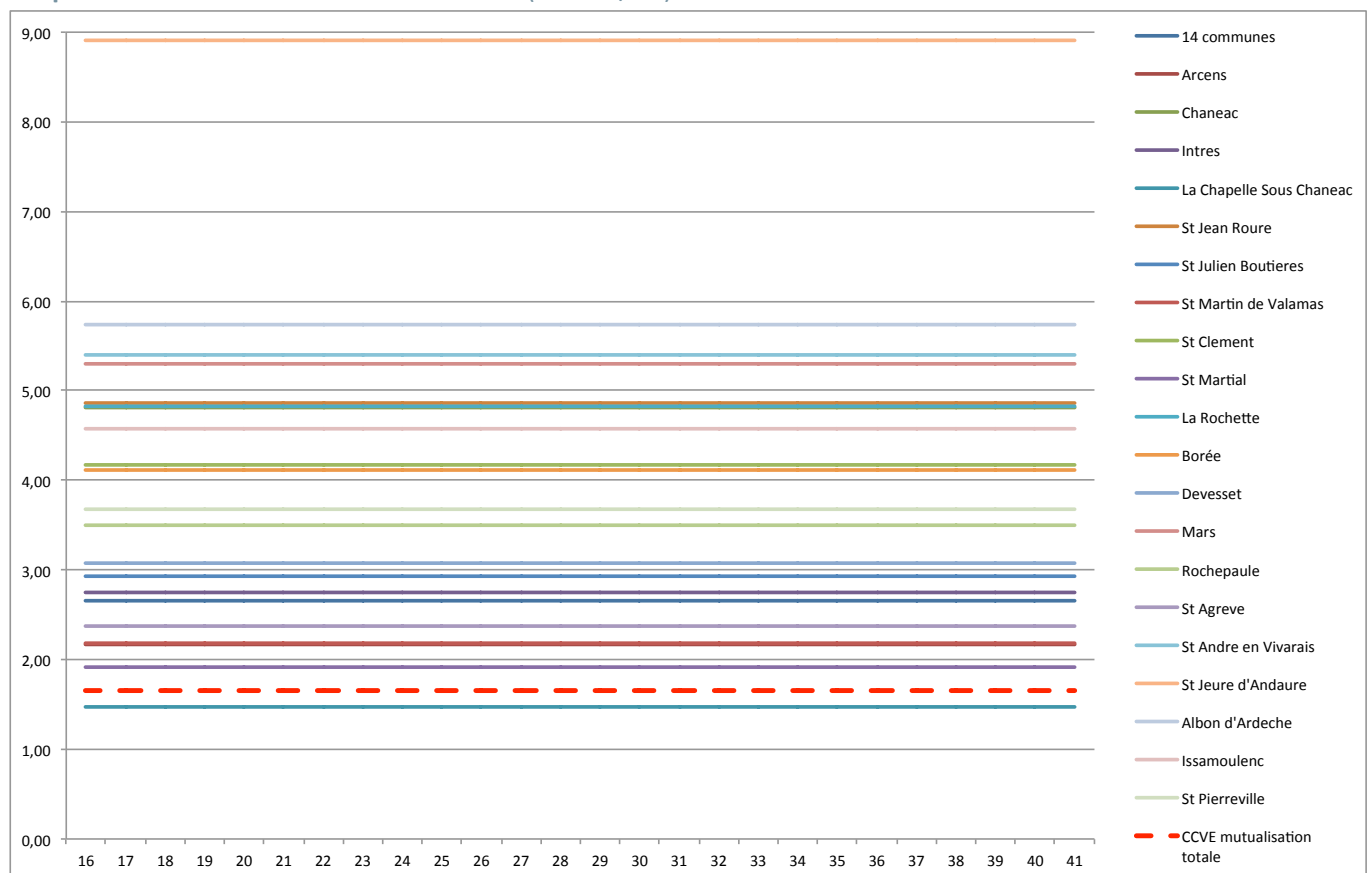
avec une redevance 'lissée' de 2,65 €/m³, montre que le maintien de la redevance actuelle (en € constant de 2015, soit 2,79 €/m³) permet de couvrir les dépenses futures) ;

- Les communes de La Chapelle sous Chanéac et de Borée financent actuellement une grande partie de leur service Eau Potable par le biais de subvention du budget général. La couverture des besoins de financement futurs par le biais uniquement des produits de la vente d'eau nécessiterait donc une hausse substantielle des tarifs pratiqués auprès des usagers.
- Pour l'ensemble des autres communes, le besoin de financement futur nécessitera impérativement sa couverture par une hausse des recettes du service (qu'il s'agisse d'une évolution des tarifs auprès des usagers, ou de subventions du budget général).

La **lecture verticale** du tableau précédent n'appelle pas, à ce stade, de remarques particulières étant entendu que la dernière ligne du tableau ne présente les résultats qu'hors DSP. L'analyse de la convergence économique avec intégration des effets de la fin des contrats de DSP en cours, présentée dans la suite de ce mémoire, permettra d'obtenir davantage de clarté sur les résultats affichés et de mesurer l'effet réel de la mutualisation des compétences.

Le graphe suivant présente les profils de redevances 'lissées'.

Graphe 10 : Profils des redevances 'lissées' (en €/m³)



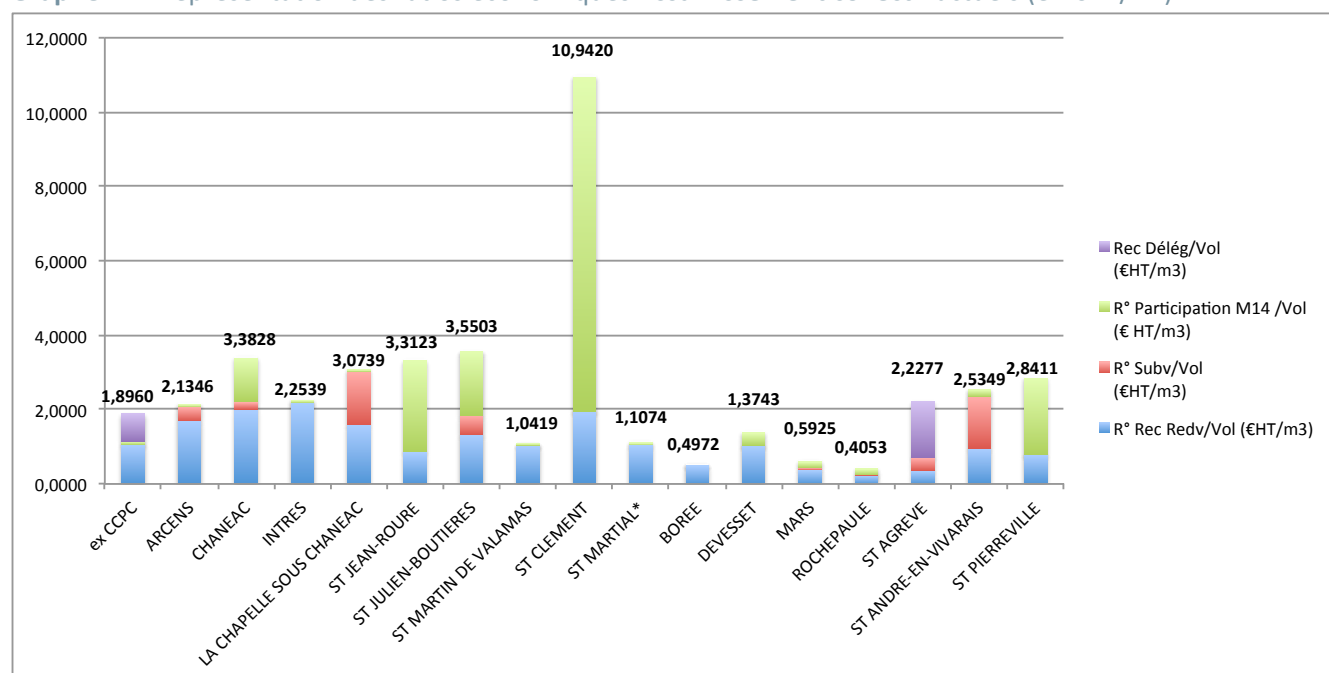
V.1.2. Résultat des simulations relatives à l'Assainissement collectif

L'évolution des redevances futures (ajustées ou lissées) est à comparer avec les redevances (ou ratios économiques) actuels, que nous rappelons dans le tableau et le graphe suivants (ces résultats ayant été décrits de manière détaillée dans le rapport de Phase 1) :

Tableau 19 : Ratios économiques Assainissement collectif actuels (en €HT/m³)

Communes	Ratio Recettes Réelles		R° Participation M14 /Vol (€ HT/m3)	Rec Délég/Vol (€HT/m3)	R. Recettes Réelles (€HT/m3)
	R° Rec Redv/Vol (€HT/m3)	R° Subv/Vol (€HT/m3)			
ex CCPC	1,0582	0,0000	0,0970	0,7408	1,8960
ARCENS	1,7082	0,3664	0,0601	0,0000	2,1346
CHANEAC	2,0107	0,1938	1,1783	0,0000	3,3828
INTRES	2,1830	0,0000	0,0710	0,0000	2,2539
LA CHAPELLE SOUS CHANEAC	1,5883	1,4342	0,0515	0,0000	3,0739
ST JEAN-ROURE	0,8606	0,0000	2,4516	0,0000	3,3123
ST JULIEN-BOUTIERES	1,3361	0,5091	1,7050	0,0000	3,5503
ST MARTIN DE VALAMAS	1,0386	0,0000	0,0033	0,0000	1,0419
ST CLEMENT	1,9581	0,0000	8,9839	0,0000	10,9420
ST MARTIAL*	1,0481	0,0000	0,0594	0,0000	1,1074
BOREE	0,4972	0,0000	0,0000	0,0000	0,4972
DEVESSET	1,0317	0,0000	0,3426	0,0000	1,3743
MARS	0,3836	0,0555	0,1534	0,0000	0,5925
ROCHEPAULE	0,2373	0,0139	0,1541	0,0000	0,4053
ST AGREVE	0,3676	0,3415	0,0066	1,5120	2,2277
ST ANDRE-EN-VIVARAIS	0,9630	1,3891	0,1827	0,0000	2,5349
ST PIERREVILLE	0,7901	0,0000	2,0510	0,0000	2,8411

Graphe 11 : Représentation des ratios économiques Assainissement collectif actuels (en €HT/m³)



Le tableau qui suit présente les résultats :

- des redevances ajustées et lissées des scénarios « communaux » (sim 1 à 21) ;
- des redevances ajustées et lissées du scénario mutualisé (sim 31).

Tableau 20 : Résultats des redevances ajustées et lissées pour l'Assainissement collectif (en €HT/m³)

		ratio DSP	ratio Communal	Ratio éco actuel (€HT/m3)	m3 2015	N°	Montant TVX	Ratio BRUT (€HT/m3)										Valeur la plus forte obtenue et Année	Redevance d'équilibre lissée dès 2016
								2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
14 communes	DSP	0,741	1,155	1,8960	173 192	sim1	5 966 384 €	0,90	0,94	1,01	1,03	1,08	1,12	1,09	1,12	1,15	1,19	1,45 (en 2041)	1,32
Arcens			2,135	2,1346	13 647	sim2	546 505 €	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	0,41	0,50	0,58	1,67 (en 2041)	1,22
Chaneac			3,383	3,3828	5 132	sim3	1 092 376 €	2,91	4,15	4,80	5,10	5,33	5,57	5,48	5,42	5,14	5,08	5,57 (en 2021)	5,06
Intres			2,254	2,2539	2 462	sim4	132 800 €	3,13	4,11	4,07	4,03	3,99	3,95	3,91	3,94	3,97	3,00	4,11 (en 2017)	3,90
La Chapelle Sous Chaneac			3,074	3,0739	3 930	sim5	279 784 €	6,25	4,64	4,82	4,76	4,70	4,64	4,58	4,56	4,55	4,53	6,33 (en 2015)	6,25
St Jean Roure			3,312	3,3123	2 656	sim6	140 312 €	7,36	7,30	7,18	7,07	6,95	6,84	6,74	3,82	3,13	3,14	7,47 (en 2015)	7,36
St Julien Boutieres			3,550	3,5503	4 082	sim7	197 677 €	3,79	3,83	3,88	3,93	3,97	4,02	4,06	4,10	4,15	3,43	4,15 (en 2024)	3,98
St Martin de Valamas			1,042	1,0419	61 306	sim8	1 139 640 €	1,33	1,35	1,33	1,32	1,30	1,29	1,28	1,30	1,32	1,34	1,36 (en 2026)	1,35
St Clement			10,942	10,9420	1 042	sim9	38 305 €	15,18	14,94	14,70	14,47	14,24	14,01	13,79	13,65	13,52	13,38	15,43 (en 2015)	15,18
St Martial			1,107	1,1074	8 424	sim10	248 977 €	1,08	1,06	1,04	1,03	1,01	0,99	0,98	1,02	1,07	1,11	1,20 (en 2027)	1,14
La Rochette						sim11	1 €											(en 2015)	
Borée			0,497	0,4972	3 266	sim12	575 905 €	0,51	0,51	0,51	0,51	0,51	0,51	0,51	0,88	1,24	1,59	6,39 (en 2041)	4,40
Devesset			1,374	1,3743	8 406	sim13	422 872 €	0,36	1,75	1,72	1,69	1,67	1,64	1,62	1,63	1,65	1,67	1,91 (en 2041)	1,77
Mars			0,593	0,5925	3 259	sim14	165 481 €	2,02	1,99	1,96	1,93	1,90	1,87	1,84	0,48	0,58	0,68	2,07 (en 2041)	2,02
Rochepeule			0,405	0,4053	3 245	sim15	148 944 €	4,41	4,55	4,67	4,58	4,50	4,41	4,33	4,32	4,32	4,31	4,67 (en 2018)	4,64
St Agreve	DSP	1,511	0,716	2,2277	75 743	sim16	2 451 568 €	2,11	2,24	2,34	2,35	2,35	2,35	2,32	2,31	2,35	2,18	2,67 (en 2041)	2,50
St Andre en Vivarais			2,535	2,5349	2 873	sim17	70 225 €	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,63	0,68	0,72	1,39 (en 2041)	1,13
St Jeure d'Andaure						sim18	1 €											(en 2015)	
Albon d'Ardeche						sim19	547 550 €			3,59	2,88	2,91	2,85	2,79	2,74	2,68	2,63	3,59 (en 2018)	3,70
Issamoulenc						sim20	1 €											(en 2015)	
St Pierreville			2,841	2,8411	14 627	sim21	452 451 €	0,05	0,15	0,28	0,40	0,40	0,39	0,38	0,41	0,44	0,47	0,87 (en 2041)	0,69
CCVE mutualisation totale	Hors DSP			-	387 292	sim31	14 582 876 €	0,79	0,91	0,99	1,01	1,04	1,06	1,03	1,02	1,04	1,02	1,23 (en 2041)	1,13

Nous rappelons que les redevances sont exprimées en **euros constant 2015**.

La lecture de ce tableau se fait à deux niveaux :

- La lecture horizontale des 21 premières lignes montre l'**évolution de la situation économique future des communes (et ex-CCPC) hors mutualisation**. Le ratio économique actuel de chaque collectivité, décrit plus haut, comparé aux redevances d'équilibre 'ajustée' et 'lissée' (dernière colonne) reflète l'incidence des charges futures induites par le programme de travaux de chaque service, les charges d'exploitation nouvelles et les charges actuelles.
- En lecture verticale, Le rapprochement des situations futures des collectivités (partie haute) avec le scénario de mutualisation montre l'incidence de la solidarité et les effets induits par le principe de mutualisation en cas de transfert des compétences intégrales à une structure intercommunale à l'échelle des 34 communes (CCVE).

Plusieurs remarques s'imposent immédiatement en **lecture horizontale** :

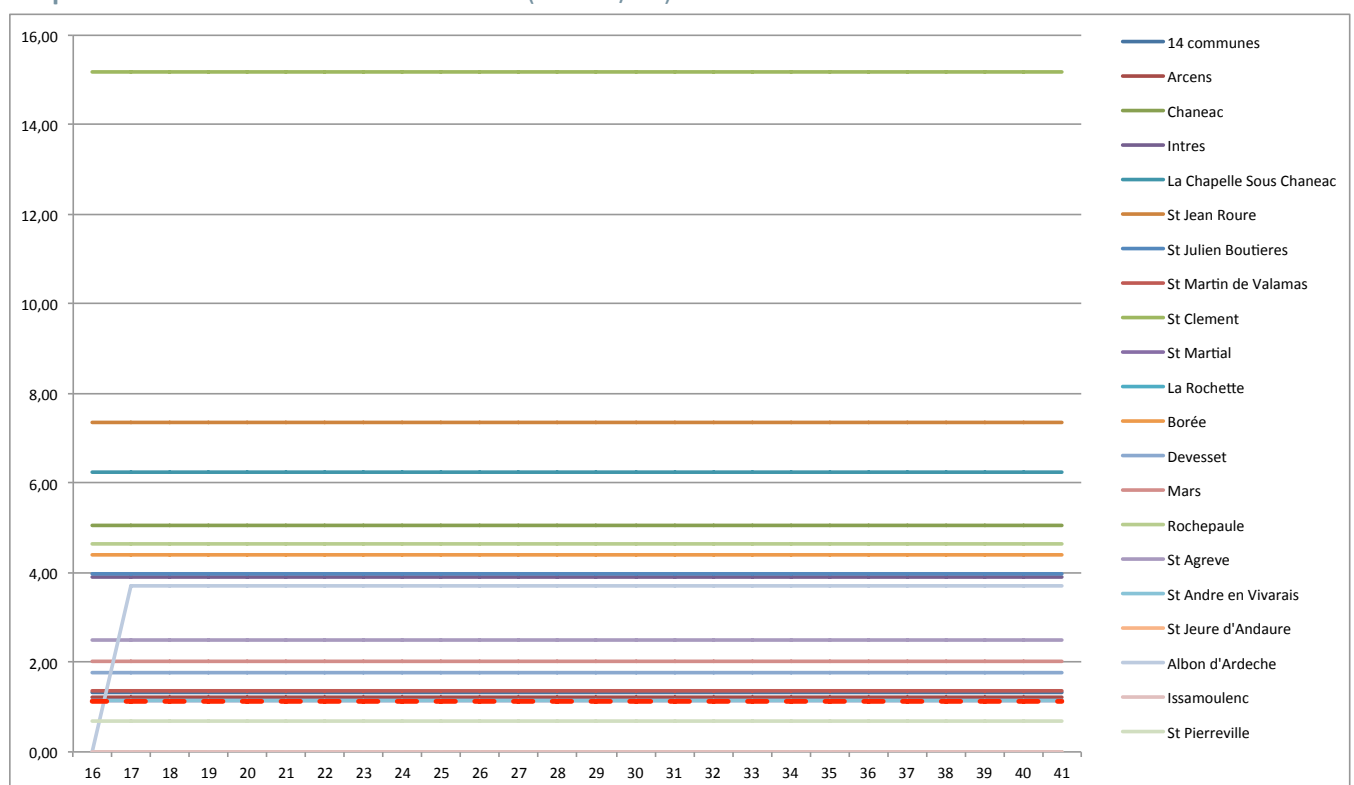
- Certains territoires démarrent les premières années avec un ratio économique actuel de référence plus important que le besoin de financement futur au m³ (en redevance lissée) ; il s'agit de l'ex-CCPC, Arcens, St André en Vivarais et St Pierreville. Ceci conforte l'idée selon laquelle ces communes possèdent une capacité d'investissement en adéquation avec les recettes actuelles des services, mais avec cependant certaines particularités ; ainsi :
 - L'ex-CCPC et Arcens ont des redevances actuelles principalement voire exclusivement composées des produits de la vente d'eau ; pour ces territoires, les prix pratiqués actuellement sont conformes aux besoins futurs (*par exemple* : le territoire de l'ex-CCPC voit sa redevance d'équilibre 'ajustée' ne jamais passer au dessus de sa redevance actuelle, et avec une redevance 'lissée' de 1,32 €HT/m³, montre que le maintien de la redevance actuelle (en € constant de 2015, soit 1,89 €HT/m³) permet de couvrir les dépenses futures) ;

- Les communes de St André en Vivarais et de St Pierreville, en revanche, financent actuellement une grande partie de leur service Assainissement collectif par le biais de subvention (fléchée comptablement ou non) du budget général. La couverture des besoins de financement futurs par le biais uniquement des produits de la vente d'eau nécessiterait donc une hausse substantielle des tarifs pratiqués auprès des usagers.
- Pour l'ensemble des autres communes, le besoin de financement futur nécessitera impérativement sa couverture par une hausse des recettes du service (qu'il s'agisse d'une évolution des tarifs auprès des usagers, ou de subventions du budget général).

La **lecture verticale** du tableau précédent n'appelle pas, à ce stade, de remarques particulières étant entendu que la dernière ligne du tableau ne présente les résultats qu'hors DSP. L'analyse de la convergence économique avec intégration des effets de la fin des contrats de DSP en cours, présentée dans la suite de ce mémoire, permettra d'obtenir davantage de clarté sur les résultats affichés et de mesurer l'effet réel de la mutualisation des compétences.

Le graphe suivant présente les profils de redevances 'lissées'.

Graphe 12 : Profils des redevances 'lissées' (en €HT/m³)



V.2. CONVERGENCE ECONOMIQUE ET TARIFAIRE

Sur la base des résultats précédents, a été étudiée une **convergence tarifaire**, c'est-à-dire une convergence des besoins de financement exprimés au travers de l'outil de recouvrement de la recette (à savoir la structure de tarification).

A noter que cet exercice de convergence tarifaire nécessite au préalable une **convergence économique**, et n'a de sens qu'une fois les compétences transférées (si le choix des élus portait sur la validation de ce transfert des compétences).

La structure tarifaire de la convergence proposée repose sur les mêmes composantes de parties fixes et variables sur l'ensemble du territoire, et respectant par ailleurs les dispositifs réglementaires de la LEMA et du CGCT (notamment l'article L.2224-12-4), qui précise que la tarification de l'eau est binôme, et qui impose le plafonnement de la part fixe de la facture d'eau.

Le scénario choisi pour l'exercice de la convergence tarifaire est celui du transfert des compétences Eau Potable et/ou Assainissement collectif à la CCVE. Il s'agit donc des **simulations 31** présentées dans les parties précédentes, tant pour l'Eau Potable que pour l'Assainissement collectif.

Par ailleurs, nous reprecisons ci-dessous les structures de tarification actuellement en œuvre sur le territoire :

Tableau 21 : Structures de tarification actuelles – Eau Potable

Communes	Commune		Délégataire	
	Part fixe	Part variable	Part Fixe	Part variable
CC Pays Cheylard	Abonnement par compteur -	1 PV	Abonnement	1 PV
ARCENS	Abonnement Location Compteur	1 PV		
CHANEAC	Abonnement -	1 PV		
INTRES	Abonnement Location Compteur	1 PV		
LACHAPPELLE SOUS CHANEAC	Abonnement -	1 PV		
ST JEAN-ROURE	Abonnement -	1 PV		
ST JULIEN BOUTIERES	Abonnement -	1 PV		
ST MARTIN DE VALAMAS	Abonnement Location Compteur	1 PV		
ST CLEMENT	Abonnement -	Abonnés domestiques et assimilés (3 PV dégressives) : - conso < 20 m3 - conso 21m3 < x < 50 m3 - conso > 51 m3 Agriculteurs (2 PV dégressives) : - conso < 20 m3 - conso > 21 m3		
ST MARTIAL	Abonnement -	1 PV		
LA ROCHETTE	Abonnement	1 PV		
BOREE	Abonnement Location Compteur	1 PV		
DEVESSET	Abonnement selon le diamètre du compteur : - diam 12 & 15 - diam 20 et 25 - diam 30 - diam 40 - diam 50	1 PV	Abonnement	1 PV
MARS	Abonnement -	1 PV	-	1 PV
ROCHEPAULE	Abonnement -	1 PV	Abonnement	1 PV
ST AGREVE	Abonnement -	1 PV	Abonnement	1 PV
ST ANDRE EN VIVARAIS	Abonnement -	1 PV	Abonnement	1 PV
ST JEURE D'ANDAURE	Abonnement -	1 PV	Abonnement	1 PV
ALBON D'ARDECHE	Abonnement Location Compteur	1 PV		
ISSAMOULENC	Abonnement -	2 PV dégressives : - conso < 100m3 - conso > 101 m3		
ST PIERREVILLE	Abonnement -	1 PV		

Tableau 22 : Structures de tarification actuelles – Assainissement collectif

Communes	Commune		Délégataire	
	Part fixe	Part variable	Part Fixe	Part variable
CC Pays Cheylard	Abonnement	1 PV	Abonnement	1 PV
ARCENS	Abonnement	1 PV		
CHANEAC	Abonnement	1 PV		
INTRES	Abonnement	1 PV		
LACHAPPELLE SOUS CHANEAC	Abonnement	1 PV		
ST JEAN-ROURE	Abonnement	1 PV		
ST JULIEN BOUTIERES	Abonnement	1 PV		
ST MARTIN DE VALAMAS	Abonnement	1 PV		
ST CLEMENT	Abonnement	1 PV		
ST MARTIAL	Abonnement	1 PV		
LA ROCHETTE	Pas de service		Pas de service	
BOREE	forfait	-		
DEVESSET	Abonnement	1 PV		
MARS	-	1 PV		
ROCHEPAULE	-	1 PV		
ST AGREVE	-	1 PV	Abonnement	1 PV
ST ANDRÉ EN VIVARAIS	Abonnement	1 PV		
ST JEURE D'ANDAURE	Pas de service		Pas de service	
ALBON D'ARDECHE	Pas de service		Pas de service	
ISSAMOULENC	Pas de service		Pas de service	
ST PIERREVILLE	Abonnement	1 PV		

Cette hétérogénéité des structures tarifaires a conduit le COPIL à se positionner sur une simplification de la structure de tarification, tant pour les compétences Eau Potable qu'Assainissement collectif.

Hypothèses de la convergence économique et tarifaire :

- Mutualisation des modes de gestion : chaque commune (ses usagers) supporte le coût de sa DSP, ce qui sous-entend que les **charges d'exploitation des services se mutualisent progressivement au fur et à mesure de la fin des contrats de DSP**
- Durée de la convergence : **8 ans**, soit un point de convergence final en 2024 afin de coïncider avec la fin des DSP des communes de Devesset et de Rochepaule en Eau Potable (fin des DSP les plus tardives)
- Structures tarifaires : **uniques en 2024** lors du point de convergence économique, via une **structure tarifaire** :
 - Soit monôme : **une part fixe unique**
 - Soit binôme, avec :
 - Part fixe : **unique**
 - Part variable : **unique** quelle que soit le volume consommé
- Subventions d'exploitation : **l'utilisateur supporte chaque année la totalité du coût du service** d'Eau Potable et d'Assainissement collectif, ce qui revient à considérer que les services ne sont plus subventionnés à partir de 2016.

V.2.1. Résultat de la convergence relative à l'Eau Potable

La première étape de convergence économique est réalisée simplement, connaissant les montants de recettes attendues par secteurs pour chaque année de la convergence (soit 2016 à 2024), ainsi que les volumes facturés attendus.

L'évolution des redevances est traduite en 2 composantes :

- La **part permettant de couvrir les charges d'investissement et de structures**, lissée et mutualisée dès 2016 pour l'ensemble des 34 communes ;
- La **part permettant de couvrir les charges d'exploitation des services**, et qui tient compte de ce fait de la différence des modes de gestion en cours sur le territoire ; c'est cette part qui converge progressivement vers une redevance commune à l'issue des contrats de DSP (en 2024).

La prospective économique menée dans le cadre de la présente mission a permis d'évaluer la part de la redevance lissée couvrant les besoins de financement en termes d'investissements et de charges de structure à **1,205 €HT/m³**.

Le tableau qui suit présente la progression de la seconde part de la redevance (besoins de financement à couvrir en terme de charges d'exploitation) sur la période de 2016 à 2024.

Tableau 23 : Evolution de la part de redevance couvrant les charges d'exploitation (y compris DSP), en €HT/m³

Eau Potable		Evolution des redevances (ratios économiques) sur la période de convergence (en €HT/m³)								
		Part EXPLOITATION								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	suivantes
ex-CCPC (*)	1,633	1,682	1,699	1,716	1,733	1,618	1,618	1,600	1,600	1,600
Arcens	1,228	1,438	1,438	1,464	1,464	1,618	1,618	1,600	1,600	1,600
Chanéac	4,367	1,438	1,438	1,464	1,464	1,618	1,618	1,600	1,600	1,600
Intres	2,917	1,438	1,438	1,464	1,464	1,618	1,618	1,600	1,600	1,600
La Chapelle sous Chanéac	2,896	1,438	1,438	1,464	1,464	1,618	1,618	1,600	1,600	1,600
St Jean Roure	2,713	1,438	1,438	1,464	1,464	1,618	1,618	1,600	1,600	1,600
St Julien Boutières	2,256	1,438	1,438	1,464	1,464	1,618	1,618	1,600	1,600	1,600
St Martin de Valamas	1,963	1,438	1,438	1,464	1,464	1,618	1,618	1,600	1,600	1,600
St Clément	1,929	1,438	1,438	1,464	1,464	1,618	1,618	1,600	1,600	1,600
St Martial	1,077	1,438	1,438	1,464	1,464	1,618	1,618	1,600	1,600	1,600
La Rochette	2,882	1,438	1,438	1,464	1,464	1,618	1,618	1,600	1,600	1,600
Borée	4,322	1,438	1,438	1,464	1,464	1,618	1,618	1,600	1,600	1,600
Devesset (*)	1,311	1,351	1,364	1,378	1,392	1,406	1,420	1,434	1,448	1,600
Mars (*)	2,035	2,096	2,117	2,138	2,160	2,181	2,203	1,600	1,600	1,600
Rochepaule (*)	1,864	1,920	1,939	1,959	1,978	1,998	2,018	2,038	2,059	1,600
St Agrève (*)	1,337	1,378	1,392	1,406	1,420	1,434	1,448	1,600	1,600	1,600
St André en Vivarais (*)	1,592	1,640	1,656	1,673	1,690	1,707	1,724	1,600	1,600	1,600
St Jeure d'Andaure (*)	2,766	2,849	2,878	1,464	1,464	1,618	1,618	1,600	1,600	1,600
Albon d'Ardèche	3,826	1,438	1,438	1,464	1,464	1,618	1,618	1,600	1,600	1,600
Issamoulenc	2,110	1,438	1,438	1,464	1,464	1,618	1,618	1,600	1,600	1,600
St Pierreville	2,519	1,438	1,438	1,464	1,464	1,618	1,618	1,600	1,600	1,600

(*) : communes en DSP

Nous rappelons que les redevances sont exprimées en **euros constant 2015**.

Ces résultats mettent en évidence une évolution de la part de la redevance couvrant les charges d'exploitation vers une valeur de **1,600 €HT/m³** en 2024.

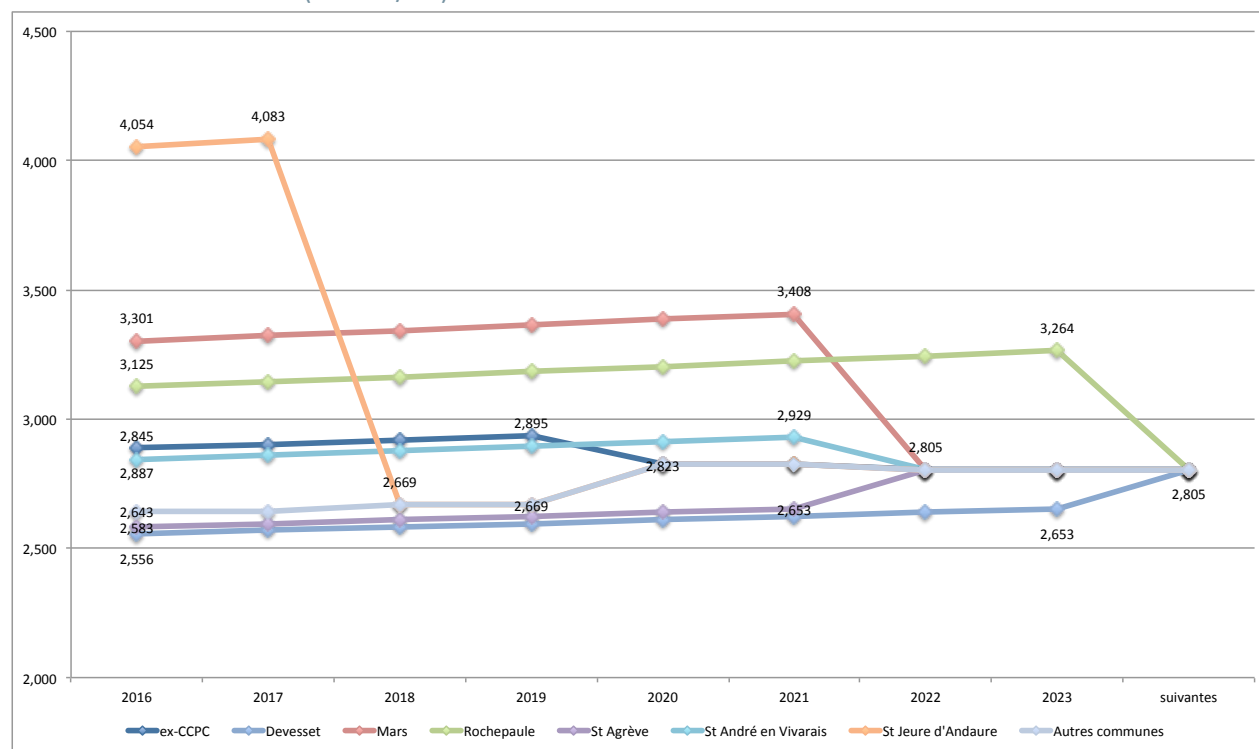
Le tableau et le graphe qui suivent présentent enfin le profil d'évolution des redevances vers un ratio économique final et totalement mutualisé à l'issue de la période de convergence.

Tableau 24 : Evolution des redevances communales (y compris DSP) vers la redevance unique du territoire intercommunal en 2024 (en €/HT/m³)

Eau Potable	Evolution des redevances (ratios économiques) sur la période de convergence (en €/HT/m ³)									
	RATIO GLOBAL									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	suivantes
ex-CCPC (*)	2,789	2,887	2,904	2,921	2,938	2,823	2,823	2,805	2,805	2,805
Arcens	1,228	2,643	2,643	2,669	2,669	2,823	2,823	2,805	2,805	2,805
Chanéac	4,367	2,643	2,643	2,669	2,669	2,823	2,823	2,805	2,805	2,805
Intres	2,917	2,643	2,643	2,669	2,669	2,823	2,823	2,805	2,805	2,805
La Chapelle sous Chanéac	2,896	2,643	2,643	2,669	2,669	2,823	2,823	2,805	2,805	2,805
St Jean Roure	2,713	2,643	2,643	2,669	2,669	2,823	2,823	2,805	2,805	2,805
St Julien Boutières	2,256	2,643	2,643	2,669	2,669	2,823	2,823	2,805	2,805	2,805
St Martin de Valamas	1,963	2,643	2,643	2,669	2,669	2,823	2,823	2,805	2,805	2,805
St Clément	1,929	2,643	2,643	2,669	2,669	2,823	2,823	2,805	2,805	2,805
St Martial	1,077	2,643	2,643	2,669	2,669	2,823	2,823	2,805	2,805	2,805
La Rochette	2,882	2,643	2,643	2,669	2,669	2,823	2,823	2,805	2,805	2,805
Borée	4,322	2,643	2,643	2,669	2,669	2,823	2,823	2,805	2,805	2,805
Devesset (*)	2,327	2,556	2,569	2,583	2,597	2,611	2,625	2,639	2,653	2,805
Mars (*)	3,792	3,301	3,322	3,343	3,365	3,386	3,408	2,805	2,805	2,805
Rocheпаule (*)	3,579	3,125	3,144	3,164	3,183	3,203	3,223	3,243	3,264	2,805
St Agrève (*)	2,290	2,583	2,597	2,611	2,625	2,639	2,653	2,805	2,805	2,805
St André en Vivarais (*)	2,613	2,845	2,861	2,878	2,895	2,912	2,929	2,805	2,805	2,805
St Jeure d'Andaure (*)	5,661	4,054	4,083	2,669	2,669	2,823	2,823	2,805	2,805	2,805
Albon d'Ardèche	3,826	2,643	2,643	2,669	2,669	2,823	2,823	2,805	2,805	2,805
Issamoulenc	2,110	2,643	2,643	2,669	2,669	2,823	2,823	2,805	2,805	2,805
St Pierreville	2,519	2,643	2,643	2,669	2,669	2,823	2,823	2,805	2,805	2,805

(*) : communes en DSP

Graphe 13 : Evolution des redevances communales (y compris DSP) vers la redevance unique du territoire intercommunal en 2024 (en €/HT/m³)



L'ensemble des communes du territoire converge, en fonction de la fin des contrats de DSP en cours, vers une redevance unique en 2024 évaluée à **2,805 €HT/m³**.

Sur la base de ce montant de recettes à encaisser sur l'année 2024, ainsi que d'une structure tarifaire simplifiée de type monôme (1 part variable unique), ou binôme (à 1 part fixe unique et 1 part variable unique également), nous avons cherché à traduire cette redevance d'objectif en fonction de composantes tarifaires permettant l'encaissement attendu.

Ainsi, les valeurs cibles à atteindre en 2024 (en € constants) seraient :

- avec une structure tarifaire de type **monôme**
 - Part variable : **2,8050 €HT/m³**
- avec une structure tarifaire de type **binôme**
 - Part fixe : **97 €HT/ab/an**
 - Part variable : **1,2100 €HT/m³**

A noter que sur cette proposition de tarification binôme, le **poids de la part fixe est de 40%** du montant HT de la facture type 120 m³.

Bien évidemment, une multiplicité de structures tarifaires sont envisageables qui permettent de prendre en compte les spécificités des usagers (ménages urbains, ménages ruraux, gros consommateurs, usagers saisonniers, etc.). L'exercice de la convergence tarifaire peut être affiné selon les objectifs économiques, environnementaux et sociaux à atteindre par les élus du territoire.

V.2.2. Résultat de la convergence relative à l'Assainissement collectif

La première étape de convergence économique est réalisée simplement, connaissant les montants de recettes attendues par secteurs pour chaque année de la convergence (soit 2016 à 2024), ainsi que les volumes facturés attendus.

L'évolution des redevances est traduite en 2 composantes :

- La **part permettant de couvrir les charges d'investissement et de structures**, lissée et mutualisée dès 2016 pour l'ensemble des 34 communes ;
- La **part permettant de couvrir les charges d'exploitation des services**, et qui tient compte de ce fait de la différence des modes de gestion en cours sur le territoire ; c'est cette part qui converge progressivement vers une redevance commune à l'issue des contrats de DSP (en 2024, conformément à la décision du COPIL).

La prospective économique menée dans le cadre de la présente mission a permis d'évaluer la part de la redevance lissée couvrant les besoins de financement en termes d'investissements et de charges de structure autour de **1,000 €HT/m³**.

Le tableau qui suit présente la progression de la seconde part de la redevance (besoins de financement à couvrir en terme de charges d'exploitation) sur la période de 2016 à 2024.

Tableau 25 : Evolution de la part de redevance couvrant les charges d'exploitation (y compris DSP), en €/HT/m³

Assainissement collectif	Evolution des redevances (ratios économiques) sur la période de convergence (en €/HT/m ³)									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	suivantes
ex-CCPC (*)	0,741	0,763	0,769	0,765	0,764	0,611	0,611	0,802	0,802	0,802
Arcens	2,135	0,471	0,455	0,443	0,437	0,611	0,611	0,802	0,802	0,802
Chanéac	3,383	0,471	0,455	0,443	0,437	0,611	0,611	0,802	0,802	0,802
Intres	2,254	0,471	0,455	0,443	0,437	0,611	0,611	0,802	0,802	0,802
La Chapelle sous Chanéac	3,074	0,471	0,455	0,443	0,437	0,611	0,611	0,802	0,802	0,802
St Jean Roure	3,312	0,471	0,455	0,443	0,437	0,611	0,611	0,802	0,802	0,802
St Julien Boutières	3,550	0,471	0,455	0,443	0,437	0,611	0,611	0,802	0,802	0,802
St Martin de Valamas	1,042	0,471	0,455	0,443	0,437	0,611	0,611	0,802	0,802	0,802
St Clément	10,942	0,471	0,455	0,443	0,437	0,611	0,611	0,802	0,802	0,802
St Martial	1,107	0,471	0,455	0,443	0,437	0,611	0,611	0,802	0,802	0,802
La Rochette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Borée	0,497	0,471	0,455	0,443	0,437	0,611	0,611	0,802	0,802	0,802
Devesset	1,374	0,471	0,455	0,443	0,437	0,611	0,611	0,802	0,802	0,802
Mars	0,593	0,471	0,455	0,443	0,437	0,611	0,611	0,802	0,802	0,802
Rochepaule	0,405	0,471	0,455	0,443	0,437	0,611	0,611	0,802	0,802	0,802
St Agrève (*)	1,511	1,557	1,573	1,589	1,604	1,620	1,637	0,802	0,802	0,802
St André en Vivarais	2,535	0,471	0,455	0,443	0,437	0,611	0,611	0,802	0,802	0,802
St Jeure d'Andaure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Albon d'Ardèche	-	-	-	0,443	0,437	0,611	0,611	0,802	0,802	0,802
Issamoulenc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
St Pierreville	2,841	0,471	0,455	0,443	0,437	0,611	0,611	0,802	0,802	0,802

(*) : communes en DSP

Nous rappelons que les redevances sont exprimées en **euros constant 2015**.

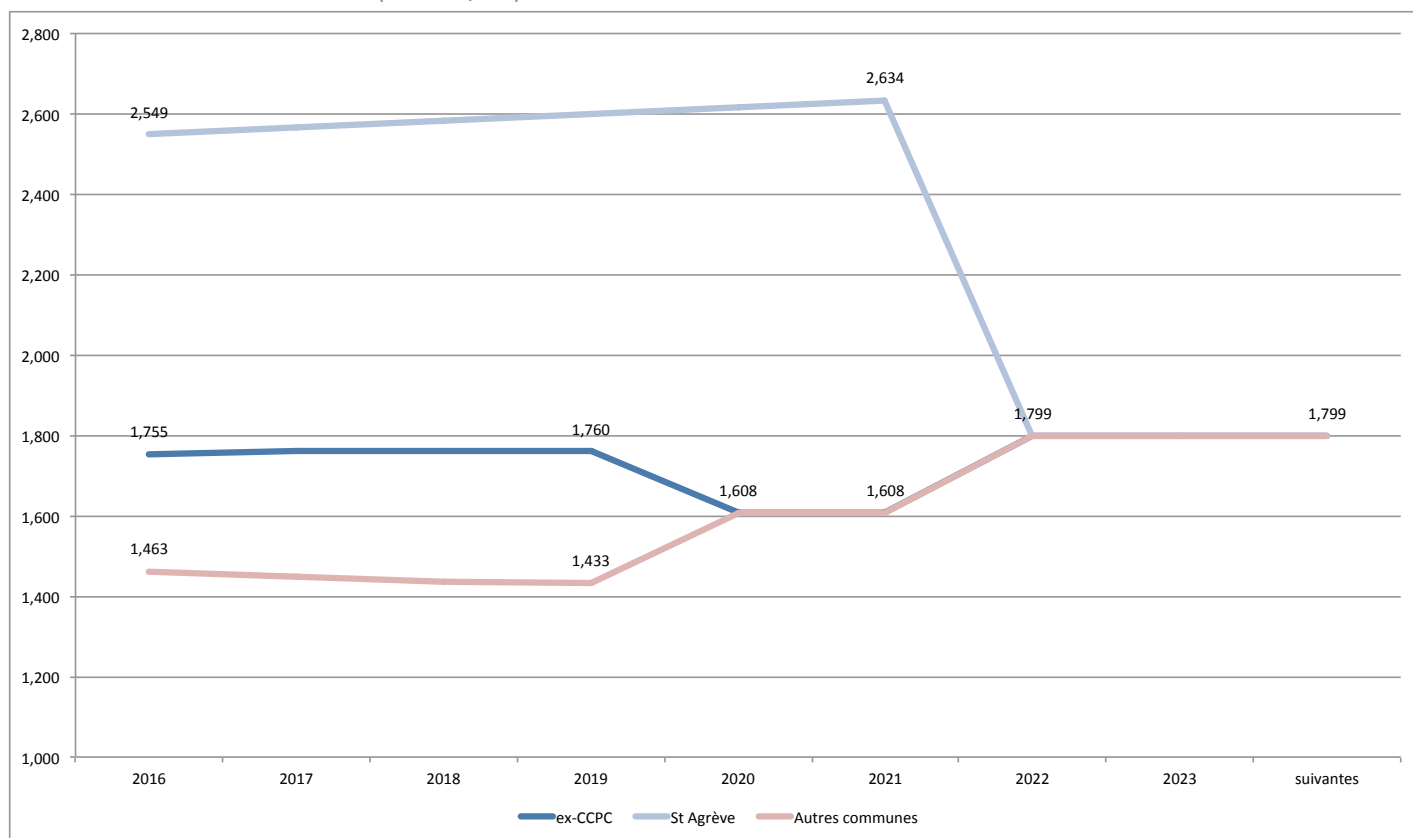
Ces résultats mettent en évidence une évolution de la part de la redevance couvrant les charges d'exploitation vers une valeur de **0,802 €/HT/m³** en 2024.

Le tableau et le graphe qui suivent présentent enfin le profil d'évolution des redevances vers un ratio économique final et totalement mutualisé à l'issue de la période de convergence.

Tableau 26 : Evolution des redevances communales (y compris DSP) vers la redevance unique du territoire intercommunal en 2024 (en €/HT/m³)

Assainissement collectif	Evolution des redevances (ratios économiques) sur la période de convergence (en €/HT/m ³)									
		RATIO GLOBAL								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	suivantes
ex-CCPC (*)	1,896	1,755	1,761	1,760	1,760	1,608	1,608	1,799	1,799	1,799
Arcens	2,135	1,463	1,447	1,438	1,433	1,608	1,608	1,799	1,799	1,799
Chanéac	3,383	1,463	1,447	1,438	1,433	1,608	1,608	1,799	1,799	1,799
Intres	2,254	1,463	1,447	1,438	1,433	1,608	1,608	1,799	1,799	1,799
La Chapelle sous Chanéac	3,074	1,463	1,447	1,438	1,433	1,608	1,608	1,799	1,799	1,799
St Jean Roure	3,312	1,463	1,447	1,438	1,433	1,608	1,608	1,799	1,799	1,799
St Julien Boutières	3,550	1,463	1,447	1,438	1,433	1,608	1,608	1,799	1,799	1,799
St Martin de Valamas	1,042	1,463	1,447	1,438	1,433	1,608	1,608	1,799	1,799	1,799
St Clément	10,942	1,463	1,447	1,438	1,433	1,608	1,608	1,799	1,799	1,799
St Martial	1,107	1,463	1,447	1,438	1,433	1,608	1,608	1,799	1,799	1,799
La Rochette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Borée	0,497	1,463	1,447	1,438	1,433	1,608	1,608	1,799	1,799	1,799
Devesset	1,374	1,463	1,447	1,438	1,433	1,608	1,608	1,799	1,799	1,799
Mars	0,593	1,463	1,447	1,438	1,433	1,608	1,608	1,799	1,799	1,799
Rochepeule	0,405	1,463	1,447	1,438	1,433	1,608	1,608	1,799	1,799	1,799
St Agrève (*)	2,227	2,549	2,565	2,584	2,600	2,617	2,634	1,799	1,799	1,799
St André en Vivarais	2,535	1,463	1,447	1,438	1,433	1,608	1,608	1,799	1,799	1,799
St Jeure d'Andaure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Albon d'Ardèche	-	-	-	1,438	1,433	1,608	1,608	1,799	1,799	1,799
Issamoulenc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
St Pierreville	2,841	1,463	1,447	1,438	1,433	1,608	1,608	1,799	1,799	1,799

(*) : communes en DSP

Graphe 14 : Evolution des redevances communales (y compris DSP) vers la redevance unique du territoire intercommunal en 2024 (en €/HT/m³)

L'ensemble des communes du territoire converge, en fonction de la fin des contrats de DSP en cours, vers une redevance unique en 2024 évaluée à **1,799 €HT/m³**.

Sur la base de ce montant de recettes à encaisser sur l'année 2024, ainsi que d'une structure tarifaire simplifiée de type monôme (1 part variable unique), ou binôme (à 1 part fixe unique et 1 part variable unique également), nous avons cherché à traduire cette redevance d'objectif en fonction de composantes tarifaires permettant l'encaissement attendu.

Ainsi, les valeurs cibles à atteindre en 2024 (en € constants) seraient :

- avec une structure tarifaire de type **monôme**
 - Part variable : **1,799 €HT/m³**
- avec une structure tarifaire de type **binôme**
 - Part fixe : **66 €HT/ab/an**
 - Part variable : **0,8250 €HT/m³**

A noter que sur cette proposition de tarification binôme, le **poids de la part fixe est de 40%** du montant HT de la facture type 120 m³.

Bien évidemment et là encore, une multiplicité de structures tarifaires sont envisageables qui permettent de prendre en compte les spécificités des usagers (ménages urbains, ménages ruraux, gros consommateurs, usagers saisonniers, etc.). L'exercice de la convergence tarifaire peut être affiné selon les objectifs économiques, environnementaux et sociaux à atteindre par les élus du territoire.

VI. QUELQUES CONSIDERATIONS TARIFAIRES

Sur la base des redevances simulées précédentes, l'établissement d'un prix public de l'Eau Potable ou de l'Assainissement collectif passe par des étapes complémentaires d'aménagement économique et tarifaire.

Nous rappelons que dans le cas présent, les 34 communes du territoire d'étude mettent en œuvre, au travers de leurs Tarifs, des règles différentes en matières de parts fixes et variables.

VI.1. PRINCIPE ET UTILITE DE LA PART FIXE

La notion de part fixe, ou d'abonnement, consiste à prendre en compte dans la facturation la différence de nature et de comportement entre charges fixes et charges variables.

Avec deux objectifs à la clef :

- Du point de vue de l'utilisateur : remédier à certains déséquilibres comme on peut les rencontrer si on compare des habitations qui requièrent les mêmes infrastructures de desserte donc les mêmes charges fixes, mais qui, par une facturation exclusivement indexée sur la consommation, pourraient, selon les cas, ne pas s'acquitter des charges induites en toute équité. *Une famille de cinq personnes se verra pénalisée par rapport à une maison occupée par une seule personne ou par rapport à une résidence secondaire. Dans ce cas, la notion de part fixe permet de rétablir partiellement l'égalité de traitement des usagers face au service rendu.*
- Du point de vue du service : si la facturation est uniquement indexée sur les volumes, de fortes variations de consommation peuvent mettre en péril les objectifs économiques du service et conduire à des révisions tarifaires douloureuses. Sous cet angle, une bonne proportion de part fixe permet d'atténuer ce risque.

VI.2. PRECAUTION DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PART FIXE

Quelles que soient les motivations de la collectivité à introduire une part fixe plus ou moins importante dans le tarif, il reste que cette démarche doit être abordée avec prudence car :

- son usage est encadré par la loi,
- Il faut en mesurer les effets sur les factures en fonction de la structure socio-économique de la population de façon à éviter certaines aberrations. *Par exemple, une maison consommant 30 m³ ne peut être considérée sur le même plan selon qu'il s'agit d'une résidence secondaire ou d'une personne âgée vivant seule.*
- La part fixe peut être mal comprise et assimilée à une 'consommation forcée'. Elle peut donc requérir, selon le cas, un effort accru de communication.

VI.3. ENCADREMENT REGLEMENTAIRE

Les textes statuant sur la part fixe sont :

- **l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé,**
- **modifié par :**
 - **l'arrêté du 20 avril 2009**
 - **l'arrêté du 30 septembre 2009**

En substance :

Le montant maximal de cet abonnement ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de douze mois, tant pour l'eau que pour l'assainissement, 30 % du coût du service pour une consommation d'eau de 120 mètres cubes. Le montant maximal est porté à 40% pour les communes rurales. Les communes classées touristiques au sens de l'arrêté préfectoral peuvent déroger à cette règle.

VII. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Ce document a montré quels étaient les effets économiques (coûts et bénéfices) sur le territoire en cas de mutualisation des compétences à 34 communes, pour chacune des compétences considérées.

Des propositions d'aménagement de différentes variables d'entrée (autofinancement, emprunt, profils d'évolution de la redevance actuelle en € constant, ...) ont permis de définir un plan de progression vers une redevance lissée, jugé acceptable d'un point de vue politique, et intégrant une notion de convergence économique et tarifaire en fonction des dates d'échéance des contrats de DSP en cours (période 2016-2024).

D'autre part, nous rappelons que les redevances projetées sont exprimées en € constant, valeur 2015. Par conséquent, il est impératif de prendre en compte l'inflation pour convertir ces valeurs dans leur contrepartie de l'année considérée.



Ne pas modifier le prix public du service d'une année sur l'autre reviendrait inéluctablement à en diminuer le rendement économique à hauteur de l'inflation réelle et équivaldrait à une baisse de prix équivalente. La conséquence en serait que les objectifs visés par la redevance projetée ne pourraient être maintenus.

Enfin, il est également important de rappeler qu'une projection économique est surtout un « cadre de raisonnement » et n'a pas valeur de « prédiction », donc il conviendra d'observer dans quelle mesure la réalité imposera un fléchissement par rapport aux données projetées. Ainsi le profil d'évolution de la redevance du service de l'Eau Potable ou de l'Assainissement collectif dans les différents scénarios devra être réajusté selon notamment :

- l'évolution des abonnés,
- le niveau de consommation,
- les subventions possibles.

Le lecteur pourra en tout dernier lieu se référer à l'[ANNEXE 3](#) du présent rapport, afin d'obtenir les informations utiles en terme de calendrier de mise en œuvre du processus de transfert des compétences, si telle devait être la décision des élus du territoire.

VIII. ANNEXES

VIII.1. ANNEXE 1 : PROGRAMME DE TRAVAUX EN EAU POTABLE

EAU POTABLE		INVESTISSEMENTS	SUBVENTIONS		Période d'exécution	
			Département	Agence de l'Eau		
Localisation-Aménagement						
CC Pays de Chevillard	Toutes les communes	Pose de 10 compteurs de production sur les captages	2 847 600 €	30%	2016	2016
	Toutes les communes	Projet structurant de l'habilitation de la ressource en eau	100 000 €	30%	2019	2021
	Accoins	Travaux de protection captage de Bouzols et Ranc bardon	2 000 000 €	20%	2016	2017
	Mariac	Procédure de protection du captage Girond à MARIAC	61 500 €	30%	2016	2017
	St Christol	Travaux de protection captage du Roure et le Cirque	10 000 €	13%	2016	2017
	St Christol	Travaux de protection captage du Roure et le Cirque	73 500 €	30%	2016	2017
	St Genest Lachamp	Interconnexion St Christol Village / Talaron / Le Roure	300 000 €	40%	2017	2018
	St Julien Labrousse	Interconnexion St Genest / La Rouvière / Bois Soubeyrand	200 000 €	40%	2017	2018
	St Julien Labrousse	Travaux de protection captage des Vernets	102 600 €	30%	2016	2017
	CC Boutières	Arcenis	Compteur réservoir	1 729 636 €	30%	2016
Arcenis		Procédures sources Lanteyron, gerland réunies et puits de l'Eysse	9 393 €	30%	2016	2016
Arcenis		Remplacement canalisation le long de la RD 237	48 300 €	30%	2016	2017
Arcenis		Travaux de rénovation des périmètres de protection des captages	300 000 €	0%	2017	2019
Chaneac		Travaux de protection de 3 captages (1ère partie)	500 000 €	30%	2016	2021
Chaneac		Travaux de protection de 3 captages (1ère partie)	31 053 €	30%	2016	2016
Chaneac		SDAEP et Diagnostic	60 000 €	30%	2016	2017
Intrès		Etude schéma directeur	34 000 €	30%	2016	2017
Intrès		Interconnexion Intrès / St Agrevé	100 000 €	0%	2017	2017
La Chapelle Sous Chaneac		Travaux sur les captages suite DUP	80 000 €	30%	2016	2017
St Jean Roure	Desserte ham. du Moulin et de Bonnavie	150 000 €	0%	2017	2018	
	St Jean Roure	Procédure de protection des captages de Rimande, Tabuant, L'Hubac	80 000 €	0%	2019	2020
	St Julien Boutières	Travaux de protection des captages de Rimande, Tabuant, L'Hubac	30 000 €	13%	2017	2018
	St Julien Boutières	Travaux de protection captages de Rimande, Tabuant, Hubac - 1ère tranche	50 000 €	30%	2018	2019
	St Julien Boutières	Pose de 6 compteurs de production sur les captages	30 000 €	30%	2016	2016
	St Julien Boutières	SDAEP et Diagnostic	30 000 €	30%	2016	2016
	St Julien Boutières	SDAEP et Diagnostic	100 000 €	30%	2016	2017
	St Martin de Valamas	Procédures de protection des captages de Champchiroux, Helbuel est et ouest, Champrouvert, Malhinnet et Font Lachenal	50 000 €	13%	2016	2017
	St Clement	Pose de 4 compteurs de production sur les captages	15 140 €	30%	2016	2016
	St Clement	SDAEP et Diagnostic	30 000 €	30%	2016	2016
CC Vitrails	St Martial	SDAEP et Diagnostic	31 750 €	30%	2016	2016
	Devesset	Travaux de protection du captage Espeyte	726 480 €	30%	2016	2016
	Mars	Renforcement Granges et les Proux	50 000 €	30%	2016	2016
	St Agreve	Procédure de protection captage des sauvaits	20 915 €	20%	2016	2016
	St Agreve	Reprise étanchéité des baches stations Chalaye et Eyrieux	10 000 €	13%	2016	2016
	St Agreve	Mise en conformité des périmètres de protection du captage de La Chapelle-le Pouzat	180 000 €	20%	2016	2016
	St Agreve	Mise en conformité des périmètres de protection du	100 000 €	30%	2016	2016
	St Agreve	Bâche de l'Eyrieux : étanchéité + canalisation de trop plein	15 000 €	30%	2017	2019
	St Agreve	Renforcement conduite PVC 75 mm aux Croix de Ribes par une conduite en DN 125 mm	100 000 €	0%	2017	2019
	St Agreve	Neutralisation du pH et désinfection Source de l'Adret –	105 000 €	0%	2020	2021
St Jeure d'Andaure	Interconnexion avec Devesset : captage du trop-plein de	10 000 €	0%	2020	2021	
	Traitement bactériologique	72 300 €	0%	2020	2021	
	Source de Ronsonnet: Interconnexion depuis le hameau de la Suche	13 245 €	40%	2020	2021	
	SDAEP et Diagnostic	50 000 €	30%	2016	2016	
	Albon d'Ardeche	Procédures de mise en conformité des captages de Cervelas haut et bas, Praux, Abeillouze, Cros et Signolles	933 208 €	50%	2016	2016
	Issamoulenc	Chloration 1ère tranche -réservoir de Cros de Leyal	60 000 €	13%	2016	2017
	St Pierreville	Procédure de protection captage de Vabres	20 000 €	40%	2016	2016
	St Pierreville	Désinfection aux réservoirs Grange de Vabres, et le Bourg	10 000 €	13%	2016	2017
	St Pierreville	Création d'un réseau d'alimentation en eau potable, quartier Moyères, Talussac, le Perrier	16 000 €	30%	2017	2017
	St Pierreville	Réseau de Tauruc et interconnexion avec St Etienne de Serres	325 000 €	20%	2018	2019
St Pierreville	Mise en place de six compteurs sur branchements communal	297 208 €	10%	2018	2019	
	Création d'une vidange au réservoir du village	6 000 €	0%	2016	2017	
	Mise en place d'une télésurveillance	23 000 €	0%	2016	2017	
	Remplacement de l'antenne Pont d'Aleynac	38 000 €	0%	2018	2019	
	TOTAL	6 236 904 €	0%	2016	2021	

VIII.2. ANNEXE 2 : PROGRAMME DE TRAVAUX EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Localisation-Aménagement	INVESTISSEMENTS ASSAINISSEMENT collectif	SUBVENTIONS		Période d'exécution	
				Département	Agence de l'Eau	Année début	Année fin
CC Pays Cheylard			1 970 000 €				
Accoins		Ham Villebrion: Raccordement au réseau intercommunal STEP le Cheylard, création du réseau de collecte (100 EH, 600 ml)	160 000 €	50%	0%	2017	2018
Albons		Ham Villebrion: Création du réseau de transfert (1 500 ml)	250 000 €	40%	24%	2017	2018
Le Cheylard		Chef lieu: Transfert le Coudiol (500 ml)	80 000 €	40%	30%	2019	2021
Le Cheylard		Réhabilitation réseaux de transfert rives droite et gauche de la domne (3 095 EH transportés, 2 000 ml)	550 000 €	25%	0%	2019	2021
Dornas		Ham Noirois: Collecte du hameau et du camping sur le réseau du chef lieu (750 ml)	200 000 €	50%	0%	2016	2017
Dornas		Ham Noirois: Transfert ham noirois (750 ml et PR)	250 000 €	40%	12%	2016	2017
St Barthelemy le Meil		Création d'un STEP (100/130 EH)	180 000 €	40%	26%	2017	2019
St Barthelemy le Meil		Création du réseau de collecte des EU (1 020 ml)	215 000 €	50%	0%	2017	2019
St Barthelemy le Meil		Création d'un réseau de transfert	85 000 €	40%	30%	2017	2019
CC Boutières			1 412 500 €				
Chaneac		Collecte des eaux usées du secteur Village (2 297 ml) + Création d'une STEP d'une capacité de 100 EH	649 225 €	20%	0%	2016	2017
Chaneac		Collecte des EU du secteur des Ponts des lièvres (1 298 ml) + 1 poste de refoulement	290 775 €	0%	0%	2018	2020
Intres		Assainissement quartier LADREY	53 000 €	20%	0%	2016	2016
La Chapelle Sous Chaneac		Chef lieu: Raccordement du quartier Pailhères travaux de collecte (60 EH)	80 000 €	50%	0%	2016	2016
La Chapelle Sous Chaneac		Chef lieu: Raccordement du quartier Pailhères travaux de transfert	80 000 €	40%	30%	2017	2017
St Jean Roure		Chef lieu: Raccordement du quartier Pailhères travaux de transfert	80 000 €	50%	0%	2016	2016
St Julien Boutières		Collecte Hameau de Sauversac	100 000 €	50%	0%	2016	2016
St Martin Valamas		3ème tranche - Phase 2 - Transfert quartier Valamas	49 500 €	10%	30%	2016	2016
St Martin Valamas		Diagnostic du réseau d'eaux usées	30 000 €	30%	50%	2016	2017
CC Haut Vivalrais			770 000 €				
Devesset		Assainissement quartier Mallevat	250 000 €	20%	0%	2016	2016
Rochepeule		Extension du réseau de collecte - Route du Louveton. (120 ml)	30 000 €	20%	0%	2016	2017
St Agreve		Amélioration de la STEP par la mise en place d'un dispositif tampon avant rejet au réseau hydrographique	33 000 €	25%	30%	2016	2016
St Agreve		Local de stockage des boues STEP du chef lieu St Agreve	357 000 €	15%	30%	2016	2017
St Agreve		Mise en séparatif place verdun et voie communal (600 ml)	100 000 €	25%	0%	2016	2017
Communes isolées			739 897 €				
Albon d'Ardeche		Albon chef lieu: Création d'une station d'épuration (80 EH hiver/230 EH été)	130 000 €	40%	30%	2016	2017
Albon d'Ardeche		Albon ham de Serrepuuy: Transfert des EU (50 ml)	10 000 €	40%	30%	2016	2016
Albon d'Ardeche		Albon chef lieu: Collecte des eaux usées (1 200 ml)	213 600 €	50%	0%	2017	2018
Albon d'Ardeche		Albon chef lieu: Transfert des EU (2 PR, 410 ml)	103 950 €	40%	30%	2017	2018
Albon d'Ardeche		Albon ham de Serrepuuy: Création d'une STEP (30 EH)	50 000 €	40%	30%	2019	2019
Albon d'Ardeche		Albon ham de Serrepuuy: Collecte des réseaux (100 ml)	40 000 €	50%	0%	2019	2019
St Pierreville		Chef lieu: Extension du réseau de collecte qu Orthial (960 ml) et le Bessas (70 ml)	133 000 €	0%	50%	2017	2018
St Pierreville		Chef lieu: extension du réseau collecte / Quartier Le Bessas	33 547 €	0%	45%	2016	2016
St Pierreville		Diagnostic du réseau assainissement (eaux parasites) et schéma directeur	25 000 €	50%	30%	2016	2016
TOTAL			4 691 597 €			2016	2021

VIII.3. ANNEXE 3 : CALENDRIER (RETROPLANNING) DE TRANSFERT DES COMPETENCES

PLANNING TRANSFERT AEP et EU - CCVE Tâches	juil.-15				août-15				sept.-15																		
	S.30		S.31		S.32		S.33		S.34		S.35		S.36		S.37		S.38		S.39		S.40						
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
Volet Décisionnel																											
Etablissement des scénarios précisant les incidences du transfert, y compris modes d'exploitation et de financement... et présentation aux collectivités																											
Réunion du Bureau de la CCVE																											
Conseil Communautaire - Délibération sur le Transfert des Compétences Eau Potable et Assainissement																											
Notification aux Maires de la délibération de la CCVE																											
Conseils Municipaux - Délibérations des communes sur la proposition de la CCPF (= sur la base d'un modèle de délibération identique à fournir par la CCPF de préférence)																					délai de 3 mois						
Arrêté préfectoral autorisant l'extension des compétences de la CCVE																											
Choix sur le mode de gestion et d'organisation de la CCVE (création de la régie, inscription au RCS,...)																											
Lancement d'une consultation pour mise en œuvre, le cas échéant, d'un contrat de prestation de services sur le territoire hors DSP																											
Volet Administratif																											
Communauté de Communes de Val'Eyrieux																											
Modification des statuts de la CCVE																											
Souscription d'une assurance pour Responsabilité Civile Professionnelle liée à l'exercice des compétences AEP et EU																											
Déclaration du service pour la TVA																											
Rédaction des règlements de services et des demandes d'abonnement																											
Notification aux abonnés du changement de gestionnaire (courriers à double entête Commune / CCVE) et envoi des règlements de services																											
Communes membres de la CCVE																											
Notification au Maire de l'arrêté préfectoral du transfert de la compétence																											
Rencontre entre les élus de la CCVE et des Communes pour la préparation du transfert des biens, droits et obligations (= Inventaire de l'actif et du passif à transférer sous forme de dotation initiale)																											
Sur les contrats en cours d'exécution																											
Adoption d'une délibération de la collectivité autorisant la CCVE à signer l'avenant																											
Notification aux co-contractants par les communes de l'arrêté portant transfert de compétence, et information du changement de co-contractant																											
Réunion des élus pour la rédaction de l'avenant																											
Date de prise d'effet de l'avenant																											
Volet Organisationnel																											
Sur les moyens humains																											
Recrutement ou nomination du Directeur du Service des Eaux																											
Agents à 100% AEP et/ou EU : Transfert automatique du personnel titulaire = décision conjointe de la collectivité et de la CCVE																											
Consultation des Comités Techniques Paritaires																											
Agents à 100% AEP et/ou EU : Pour les agents non titulaires = substitution. La commune informe par lettre l'agent du changement d'employeur, qui acceptera ou non de changer d'employeur																											
Agents <100% AEP et/ou EU : Rédaction d'une convention de mise à disposition du service nécessaire à l'exercice des compétences communales conclue pour une durée maximale de 3 ans																											
Recrutements externes																											
Rédaction des contrats de travail et souscription aux organismes obligatoires (retraite, maladie, etc.)																											
Sur les moyens matériels																											
Recherche d'un (ou plusieurs) local(aux) technique(s)																											
Transfert ou souscription des abonnements divers (téléphonie, électricité, assurance, etc.)																											
Achat des fournitures de bureau et petits matériels divers																											
Achat des matériels roulants et matériels professionnels lourds																											
Consolidation du stock de pièces																											
Volet Technique																											
Visite des installations																											
Plan Pluriannuel d'Investissements détaillé																											
Collecte et archivage des plans et documents techniques (SDAEP, etc.)																											
Volet Comptables et Budgétaires																											
Transmission du Rôle des Eaux des Communes																											
Consolidation budgétaire à l'échelle Communautaire																											
Déclaration du fichier des abonnés à la CNIL																											
Définition de la grille tarifaire définitive (progressivité, parts fixe et variable, etc.)																											
Réunions d'Inventaire avec les communes pour organiser la reprise des moyens (trésorerie, dette, amortissement, etc.)																											
Demande aux établissements bancaires d'un avenant aux contrats d'emprunt																											
Transfert effectif de l'actif et du passif (avec l'aide des services de la Préfecture et de la Trésorerie Générale)																											
Délibération communautaire sur la Tarification 2016																											
Prise de compétence effective de la CCVE																											

IX. LISTE DES SIGLES UTILISES

AAT :	Annuité d'Amortissement Technique
BP :	Budget Primitif
CA :	Compte Administratif
CCPC :	Communauté de Communes du Pays de Cheylard
CCTP :	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CCVE :	Communauté de Communes de Val'Eyrieux
COFIL :	COmité de PILotage
DSP :	Délégation de Service Public
EPCI :	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETP :	Equivalent Temps Plein
RAP :	Réhabilitation Annuelle Programmée
RNV CPL :	ReNouVellement ComPLémentaire
SDA :	Schéma Directeur d'Assainissement
SDAEP :	Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable
SIM :	Simulation